

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire :	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

71a RUE SAINT-JACQUES,

MONTREAL

TELEPHONES :

REDACATION : Main 7400

ADMINISTRATION : Main 7461

LE TERROIR

Les Pages de Combat de M. l'abbé Emile Chartier sont toutes d'une lecture fort intéressante, mais celles qui retiendront davantage, je crois, l'attention du lecteur sont consacrées aux choses de notre pays.

Cela est naturel : lorsqu'il parle de Taine ou de Barrès, l'auteur évoque des figures familières sans doute à nombre de ses lecteurs, mais qui n'éveillent pas chez eux les réflexions profondes. Il pose sa critique à côté de celle que dix, vingt ou trente écrivains français ont consacrée aux mêmes sujets. Lorsqu'il parle des hommes et des choses de chez nous, il atteint tout de suite notre pensée intime, en même temps qu'il défriehie des champs à peu près inexplorés.

Du reste, il semble bien décidé à orienter vers les choses du pays son persévérant effort, et c'est de quoi nous voudrions cordialement le féliciter—en simple profane d'ailleurs, qui n'entend que fort peu de chose aux jeux de la littérature et de l'art.

Mais nous voudrions que les artistes et les écrivains nous fassent davantage aimer notre pays, qu'ils nous aident à mieux sentir sa beauté, à mieux connaître son histoire.

Il n'est pas un Canadien un peu cultivé en qui les simples mots de Bretagne ou de Normandie ne fassent lever une légion d'images et de souvenirs. Toute une littérature ardemment régionaliste, qui s'est alimentée aux vieilles sources locales, a fortifié chez nous l'instinct du sang et créé à ces vieilles provinces françaises une figure de légende.

Aujourd'hui même, Barrès nous fait aimer sa Lorraine, Bordeaux nous attendrit sur la Savoie, Mistral nous prodigue le soleil de sa Provence, Bazin nous enchante par l'évocation des paysages de la Vendée ou du Nivernais.

Pourquoi, à l'heure où les maîtres les plus illustres se tournent avec une émotion attendrie vers leur pays d'origine pour en exalter la grâce et le charme, nos écrivains ne dessineraient-ils pas avec une pitié plus grande la douce figure de la patrie canadienne?

Qu'ils ne disent pas qu'elle leur offre de moindres motifs à beaux développements littéraires : elle a récompensé par la plus durable popularité ceux qui lui ont apporté leurs hommages et Barrès a maintes fois avoué qu'après avoir recherché la beauté aux ruines des villes fameuses, il en avait trouvé la plus haute expression sur l'humble visage de sa terre natale.

Il y a trouvé en tout cas la source de ses meilleures inspirations, de celles qui donnent à son œuvre les plus grandes chances de durée.

C'est en parlant de leur pays—de son histoire, de ses légendes, de ses paysages et de ses mœurs—que nos écrivains auront aussi le plus de chances de vivre.

Il n'est pas un critique français qui ne nous dise dans l'intimité : Pourquoi votre littérature n'est-elle pas plus essentiellement canadienne? Vous avez des jeunes gens de talent, qui ont du métier; vous avez un pays admirable, une histoire épique, votre race grandit au milieu d'une atmosphère où doivent journellement se poser les plus intéressants problèmes. Pourquoi vos jeunes gens ne demandent-ils pas à ce trésor presque ignoré, mais que nous devinons si grand, la matière principale de leurs écrits? S'ils doivent prendre place dans la haute littérature française, ce sera en interprétant la pensée profonde, les aspirations essentielles de leur race et de leur pays. Étranges artistes qui ont sous la main une matière nouvelle et qui n'osent la toucher!

Certains l'ont touché, cependant, et ils ont touché du même coup le cœur et l'intelligence de leurs compatriotes.

La vérité est banale, mais il importe de la répéter : c'est dans le terroir, c'est dans le patrimoine matériel et moral de leur race, qu'ils trouveront le motif des chants les plus beaux et des pages les plus vraies.

Ils y trouveront le succès aussi, le succès dépourvu de tout bas caractère, parce qu'il leur dira la reconnaissance des petits et des humbles, qui dans ces livres écouteront battre leur cœur.

OMER HEROUX.

Télégraphie sans fil ALLONS, M. GOUIN

La Chambre des Communes écoutait en première lecture, lundi, un projet de loi du ministre de la navigation, touchant l'emploi de la télégraphie sans fil sur tous les bateaux qui portent plus de cinquante personnes à bord et dont le trajet entre deux ports est de plus de deux cents milles.

Cette mesure est bonne, mais elle n'est pas complète.

Tous les vapeurs des lacs et toutes les saies à fret des deux océans qui baignent le littoral canadien se trouvent dispensés des obligations d'une loi qui devrait être généralisée.

Il ne s'agit pas simplement, dans un naufrage, de sauver la vie des passagers et des matelots, mais aussi de protéger la cargaison et le paquebot, qui représentent des sommes considérables.

Certains transatlantiques, affectés exclusivement au transport du fret, ont un fort tonnage mais un bien faible équipage. La main d'œuvre à bord est remplacée par les machines.

Ils peuvent porter dans leurs cales, cependant, une cargaison de trois millions, comme le "Pélicle", coulé sur les bords de Lévis en avril dernier.

La marconigraphie à bord des bateaux de toute catégorie réduit de moitié les pertes des compagnies maritimes des expéditeurs et des consignataires dans un naufrage, car le sauvetage est facilité par l'avertissement donné en temps opportun du danger couru.

Il vient à Montréal, l'été, un grand nombre de paquebots à fret dont les cargaisons sont très riches, mais qui ont à peine trente personnes à bord.

Il n'est pas un seul bateau des grands lacs dont le trajet, d'un port à un autre, dépasse deux cents milles.

Voici cependant deux catégories de bateaux qui s'éloignent à plus de cinq heures des côtes et qui peuvent, dans la tempête ou sur un récif, être désemparés.

S'ils n'ont pas la marconigraphie à bord, ils courent le risque de rester des journées, même des semaines sans secours — l'été dernier, un fort vapeur des lacs a passé sept jours sur une batture, entre des îles, sans qu'on ait pu constater sa présence dans les parages dangereux où les vents l'avaient poussé.

La loi Brodeur ne devrait pas être basée sur le nombre des personnes transportées ou sur la distance parcourue, mais sur le tonnage et sur l'importance des eaux traversées.

Il suffirait peut-être de signaler que les pertes de la navigation, en 1910, ont dépassé vingt-cinq millions (bateaux de fret seulement), pour montrer que la loi n'attendra pas le but qu'elle se propose.

JULES TREMBLAY.

Comment on écrit l'histoire

1911 MOINS 1837 EGALE 74 ET 74 PLUS 7 EGALE 72.

Grâce à ces deux petites opérations, la grosse feuille de la rue Sainte-Catherine (par opposition à la petite feuille de la rue Saint-Jacques), établit péremptoirement que M. Adolphe Trudeau est un témoin "oculaire" de la rébellion.

"M. Adolphe Trudeau, dit 'La Patrie', le fils cadet du prisonnier, qui n'avait à cette époque que sept ans et qui en a aujourd'hui 72, est un employé du Palais, en qualité d'ingénieur-mécanicien".

Félicitons vit. M. Adolphe Trudeau qui, né en 1830 (puisqu'il avait 7 ans en 1837), trouve moyen, 81 ans après, de n'être âgé que de 72 ans.

Mais tout s'explique car le journal ajoute dans le paragraphe suivant :

"Nous n'avons pas cherché à avoir d'interview avec lui et c'est spontanément qu'il nous a fait le récit qui précède..." O, spontanéité voilà bien de tes coups !

Mais au fait ce doit être là une simple erreur du reporter qui parlait l'autre jour des immenses vœux qui étaient des cachots dans lesquels un homme ne pouvait se retourner quand il était couché. Il aurait mieux valu que les dates fussent vérifiées par le caissier; car l'arithmétique, c'est un peu comme la grammaire : c'est bien difficile...

N'empêche que tel quel, ce début d'interview confère aux déclarations qui suivent une grande autorité, ou plutôt comme on dirait à "La Patrie" une grande préemptoireté.

Voilà le digne couronnement d'une série qui aura du moins servi à boucher ses colonnes, en attendant la réouverture de la Cour d'Assises, qui aura lieu le 1er mars dans treize jours, cher confrère !

Nos modestes articles sur les victimes de la rébellion nous ont valu l'honneur d'être présentés à Mme Marion, née Marguerite Cardinal, veuve du docteur J.-J. Marion.

Mme Marion était la fille aînée du Patriote de Châteauguay. Elle avait six ans quand son père fut exécuté. La tragique soirée du jeudi 29 décembre est restée gravée dans sa mémoire.

"Ce soir-là, raconte-t-elle avec une grande simplicité, ma mère, Mme Duquette, Mme Gamelin, la fondatrice de l'Ordre des Religieuses de la Providence, et moi nous sommes restées veilles 9 heures à la prison, au pied du courant. On nous introduisit dans une manière de parloir. Mon père et ma mère pleuraient silencieusement. A côté d'eux, Mme Duquette baisait en sanglotant les mains de son fils. Nous restâmes dans cette chambre pendant à peu près une heure. Il y avait là deux de mes oncles, François-Maurice Lepelletier et François Camiré. Celui-ci fut plus tard libéré et l'autre, envoyé en exil. La prison était remplie de Patriotes et un grand nombre d'entre eux virent faire leurs adieux aux deux camarades qu'on allait pendre le lendemain. Ils défilèrent sans se parler, seraient-ils longtemps les mains de mon père et de M. Duquette, puis se retirèrent."

"Après l'exécution, dit encore Mme Marion, on défendit à mes compagnes d'école de me parler de mon père et comme j'étais l'aînée, je compris et je fis comprendre à ma sœur cadette que nous ne devions pas non plus en parler devant ma mère. Nous pleurâmes bien souvent ensemble, mais jamais le nom du père n'était prononcé."

LEON LORRAIN.

Notes Généalogiques

Madame Caroline Hamelin née Martin vient de publier au bureau du "Devoir" une jolie plaquette sur la famille Hamelin. Quoique je n'aie aucune relation de parenté avec cette famille, ce travail ne laisse pas d'avoir pour moi un assez vif intérêt. Il me remet à la mémoire des notes historiques qui datent de 43 ans, quand j'étais jeune missionnaire à la Rivière Rouge.

En l'année 1868, j'étais appelé, en juin, à porter les secours de la religion à un vieux métis nommé Jacques Hamelin. Il était né à la Rivière Rouge vers 1800, — dix-huit ans avant l'arrivée de Monseigneur Provencher, premier missionnaire. Son père nommé Jacques comme lui était né à Michellimakinia vers 1775 et il était venu s'établir à la Rivière Rouge pour y mener la vie de chasseur et de traicteur de pelletteries.

En 1817, lors du voyage de Lord Selkirk à la Rivière Rouge, les métis du pays adressèrent une requête à Mgr Plessis, évêque de Québec, pour lui demander des missionnaires. Sur cette requête nous voyons figurer les noms de Jacques Hamelin, père et de Jacques Hamelin fils; le fils pouvait avoir 17 ans et le père 42 ou 43 ans. C'est celui-ci qui est le père de l'honorable Salomon Hamelin, nommé sénateur à Manitoba en 1870.

Jacques Hamelin père était fils de Louis-Charles Hamelin et de Marie Lorette LeCelle et non LeSable comme donne Mgr Tanguay. Marie Lorette LeCelle était fille d'un Canadien traicteur de fourrures, à Détroit, poste voisin de Michellimakinia.

Voilà tout ce que la tradition d'un siècle nous fournit. J'ai connu intimement l'honorable Salomon Hamelin, et souvent j'ai conversé avec lui sur les premiers traites et chasseurs de la Rivière Rouge. Il y a de cela 45 ans. D'après ces notes il est facile de constater que les familles Hamelin de Manitoba descendent de Louis Hamelin, seigneur de Saint-Charles des Roches aux Grondines, Province de Québec.

Première génération: Louis Hamelin marié à Antoinette Aubert, aux Grondines, le 7 août 1679.

Seconde génération: Jacques Hamelin, marié à Antoinette Richard le 10 août 1705, aux Grondines.

Troisième génération: Charles Hamelin, marié à Michellimakinia, à Anastasie Sautereau, vers 1738.

Quatrième génération: Louis Charles Hamelin, marié à Lorette LeCelle vers 1772.

Cinquième génération: Jacques Hamelin, né vers 1775, marié à une métisse de la Rivière Rouge.

Sixième génération: Honorable Salomon Hamelin, sénateur.

J'ai connu à Manitoba deux garçons de l'honorable Salomon Hamelin, leurs familles doivent habiter, soit à Saint-Boniface soit au Nord-Ouest. Deux de ses filles se sont mariées à Saint-Boniface; l'une à Benjamin Nault, cousin de Louis Riel et l'autre à Jean-Baptiste Gervais de Saint-Vital.

(Notes de l'abbé G. DUGAS, ancien missionnaire.)

La désinfection des tramways

Le Dr Louis Laberge, directeur du Bureau d'hygiène, disait ce matin qu'il était impossible de savoir dans quel tramway le jeune homme atteint de la variole s'est rendu à l'hôpital des contagieux. On sait qu'il a pris des tramways des rues Notre-Dame, Amherst et Ontario, mais il ne saurait en donner les numéros.

Le Dr Laberge a alors demandé à M. Duncan McDonald de faire désinfecter les tramways. Celui-ci s'est rendu avec plaisir à cette demande. D'ailleurs, assure-t-il, les voitures sont très fréquemment lavées et désinfectées, et l'on apportera un soin tout particulier à désinfecter les tramways des lignes où le contagieux est passé.

De New-York à Montréal

The Macdonough Club, de Plattsburgh, N.Y., écrit au maire Guerin pour lui faire part du projet de la création d'une grande route internationale entre New-York et Montréal. Ce bill est actuellement devant le Congrès américain, comportant l'affectation d'une somme de \$1,200,000 à la construction de la partie de la route qui se trouve dans l'état de New-York. Et le gouverneur Dix, a parait-il, promis de le signer.

Une réunion est convoquée pour demain après-midi à 2 h. 30, au Windsor, où le projet sera discuté.

La peste s'avance

Londres, 15. — Des dépêches reçues ce matin annoncent que la peste pneumonique a gagné les steppes Kirghises, au nord-ouest de la mer Caspienne.

Aussi, le Conseil de Santé de l'Empire allemand a-t-il déclaré aujourd'hui que : "l'Occident court un danger imminent".

On ne s'occupe plus au Conseil d'hygiène anglais des rapports du gouvernement russe sur les progrès du fléau, car il paraît certain que la situation n'est pas rapportée fidèlement.

La Standard Oil

New-York, 15 fév. — Les directeurs de la "Standard Oil Co." de Jersey City, ont déclaré hier un dividende de \$15 par action pour le dernier trimestre.

Les absences non justifiées

Décidément la nouvelle mesure adoptée par les commissaires produit des effets excellents. Les retenués sans traitement pour absences non justifiées ne se sont chiffrés durant la dernière quinzaine seulement qu'à 810.86 sur une liste de 25 à 26,000.

Mesures énergiques contre l'épidémie

Ottawa, 15. — Le Dr Robinson, du bureau civique d'hygiène, a une proposition qui semble être bien accueillie du public. Elle consiste à engager les propriétaires de maisons défectueuses au point de vue des tuyaux d'égout, de réparer ou de remplacer sans délai au mal. Dans le cas où un propriétaire de telles maisons refuse de se soumettre de bonne grâce, un placard spécial serait placé à la façade de telle maison afin d'indiquer aux citoyens, que c'est là un endroit malsain.

Le Dr Robinson prétend que des centaines de maisons d'Ottawa, laissent beaucoup à désirer sous le rapport hygiénique.

Aux universités russes

ON MENACE D'EXILER EN SIBIRIE LES CHEFS DE FILE DES ETUDIANTS.

St-Petersbourg, 15 fév. — En vue d'intimider les milliers d'étudiants grévistes, le gouvernement a l'intention d'exiler en Sibirie un certain nombre de meneurs.

La mesure affecterait plusieurs fils des premières familles de l'Empire. A Kharkoff, Kiev et Varsovie, des centaines d'étudiants sont sous la surveillance de la police, à la suite des arrestations faites à Saint-Petersbourg, avant hier.

Pour payer les dettes nationales

Téhéran, 15. — L'"Iraninoh" publiait hier un fait-divers annonçant que Sam Ed Dowling, ministre des finances, avait avant son assassinat fait des démarches aux Etats-Unis pour payer les dettes de la Perse au moyen d'un emprunt.

La revision du procès Durand

Paris, 15. — La fédération du travail a obtenu la revision du procès de Durand, le secrétaire de l'Union des pelletteries de charbon, de Rouen, condamné à mort comme responsable de la mort des briseurs de grève, tués au cours de la dernière grève.

Il avait simplement conseillé aux grévistes d'attaquer les briseurs de grève et fut, de ce fait condamné à mort pour meurtre.

La fédération du travail a menacé le pays d'une grève générale si la sentence est exécutée.

Maire pour la dix-huitième fois

Notre-Dame-des-Bois, 15. — A une session spéciale du Conseil municipal, samedi dernier, M. Elzéar Roberge, industriel marchand-général, a été unanimement réélu maire de la paroisse pour la dix-huitième année consécutive. M. Roberge est actuellement préfet du comté de Compton.

Le commerce du bétail au Manitoba

Winnipeg, 15 fév. — Les statistiques soussimées à la Législature, à propos du bétail vivant, indiquent que, par suite de la sécheresse, le marché local a été très encombré par le bétail qui aurait dû être gardé pour l'élevage.

Ceci affecte sérieusement les affaires des marchands de l'Ouest.

Le marché des porcs est meilleur. Trente-trois mille chevaux, représentant un capital de plus de 6 millions ont été achetés pour l'Est et le Sud.

C'est le Manitoba qui a fourni la majorité de ces animaux.

Scandales en Russie

Saint-Petersbourg, 15. — Le sénateur Neidhardt, qui avait été chargé par le czar de faire enquête sur les scandales des ponts et chaussées, a fait quarante perquisitions dans les hôtels de ville de Russie. Des correspondances compromettantes ont été saisies.

LETTE D'OTTAWA

PAS DE VALENTINS, DES DISCOURS.—BLANCHE OU NOIRE. — MM. FOSTER, NEELY ET BURRELL.—ARRETEZ L'EBOULEMENT! — QUATRE HEURES POUR UN SEUL DISCOURS. — LIEUX COMMUNS ET MAITRE D'ECOLE.—UN MEDECIN DE L'OUEST.— UN PRODUCTEUR DE FRUITS QUI CULTIVE LES FLEURS. — COUP DE COURT. — CE QUE PENSE M. FOSTER DE L'ENTENTE TAFT-FIELDING. — VALETS DE FERME. — CHARBON ET BISCUITS. — A PROPOS DE LA PREFERENCE IMPERIALE. — M. PATTERSON S'AMUSE. — "BOITE A BISCUITS!" — "ALLEZ DORMIR UN PEU!" — LES ARGUMENTS DE M. NEELY. — M. BURRELL SE DEBAT. — LA PROLIXITE S'ATTRAPTE-ELLE?

Ottawa, 14 Février.

Nos députés, gens sérieux, n'ont guère envoyé ni regu de valentins aujourd'hui, sauf Glen Campbell, le député de l'Ouest, au grand chapeau de "cow-boy", éveillé d'une sieste légère par un page porteur d'un valentin de l'ancien temps, méchant et peu comique. Les autres représentants du peuple ont occupé leur journée, — du moins ceux qui n'ont pas fait la petite partie de "poker", — à écouter pérorer MM. Foster, Neely et Burrell sur l'entente Taft-Fielding, qu'ils ont dit blanche ou noire, selon qu'ils étaient ministériels ou oppositionnistes. Comme deux de ces députés, MM. Foster et Burrell, sont toriers, et que M. Neely a été le seul ministériel à dire aujourd'hui son avis, l'entente Taft-Fielding semble, ce soir, plutôt noire, à ceux pour qui la majorité a toujours raison. Demain, peut-être un discours oppositionniste sera-t-il sandwiché entre deux discours ministériels, et l'entente paraîtra alors blanche, aux yeux de ces mêmes gens.

Une chose ressort jusqu'ici du débat : la nécessité d'une règle de la Chambre qui limite la durée des discours. La longueur en devient prodigieuse, chaque député se croira bientôt tenu de nous donner un volume, au lieu d'une plaquette de quelques pages, et l'on ne sait guère si, au train où vont les orateurs, le débat finira jamais!

Des trois orateurs, M. Foster a certes été le plus long. Il avait déjà parlé une heure et demie durant, jeudi, sur ce sujet de l'entente Taft-Fielding. Ajoutez un discours de deux heures et demie aujourd'hui, et vous avez quatre heures prises par un seul député. N'est-ce pas un peu long?

Notons que M. Foster est le principal critique financier de la gauche, qu'il a été ministre des finances du Canada pendant huit ans, sous le régime conservateur, et qu'il est peut-être à la Chambre l'homme le plus intéressant à écouter parler, vu son habileté de "debater", son tempérament railleur, sa parole mordante et incisive; notons, disons-nous, tout cela. N'empêche qu'il eût pu trouver le tour de nous dire en deux heures ce qu'il a pris quatre à nous raconter. Ainsi, il nous a répété aujourd'hui, chemin faisant, son discours de jeudi dernier. S'il nous l'eût épargné, un autre député eût peut-être pu parler aujourd'hui. Il l'aurait certes fait, si M. Burrell eût été plus bref, et si M. Foster eût élagué de son long discours tous les lieux communs qu'il nous a débités, — ainsi un long développement oratoire sur la nécessité d'avoir des marchandises à vendre pour faire du commerce, une autre longue tirade sur la nécessité d'être patriote, et cinq ou six autres qui sentent trop le maître d'école empressé d'étaler tout son savoir devant les bonnes gens qui l'écoutent. — M. Foster, ancien professeur d'université, semble parfois son pédant frotté de grec, d'économie sociale obscure et qui fréquente un peu trop La Palisse. Quoi qu'il en soit, son discours d'aujourd'hui renferme de fort intéressantes parties dont nous rendrons compte tout à l'heure. Il a exprimé l'opinion des toriers.

M. Neely, lui, est un jeune médecin de Humbolt, Saskatchewan, partie de l'ouest canadien récemment cultivée, où la classe rurale, productrice de grains, est très nombreuse. Il nous a donné brièvement, — c'est un euphémisme, puisqu'il a parlé une heure et demie durant, — une opinion favorable à l'entente Taft-Fielding. Il est ministériel.

Quant à M. Burrell, producteur de fruits dans la Colombie Anglaise, tory, impérialiste, il avait ces trois raisons d'être adversaire de l'entente, et il s'en est prévalu; il s'en est même donné à cœur-joie, puisqu'il a parlé près de deux heures et qu'il n'a pas fini. Son excuse, c'est qu'il représente les producteurs de fruits de la Colombie Anglaise, classe gravement menacée dans ses intérêts pécuniaires par la nouvelle entente Taft-Fielding qui admet en franchise au Canada les fruits et les légumes des Etats-Unis. Comme il s'agit d'un poète, il a mis des platitudes complètes dans son discours. S'il nous en eût fait grâce, tout le monde lui en eût été reconnaissant... et aussi bien renseigné.

M. Foster remarque d'abord que cette question de réciprocité est la plus grave qui soit pour le Canada, depuis 1867, explique que, dès 1891, le parti conservateur a abandonné l'idée de réciprocité, mise au rancart par les ministériels d'aujourd'hui en 1897, et cite à ce propos des paroles de M. Laurier à la Chambre, en 1898, au congrès impérial de Londres, en 1908, et en 1909, à la Chambre des Communes, où il déclarait : "Le Canada a ouvert ses portes à la Grande-Bretagne afin d'obtenir plus tard une préférence commerciale similaire de la métropole."

M. Foster s'étonne ensuite de la résurrection de la réciprocité, après onze ans de sommeil, à contre-temps, dit-il, à l'époque même où le congrès américain actuel expire et cédera sa place à une autre députation qui eût été davantage favorable à des concessions commerciales au Canada, sans exiger de nous ce qu'exige le congrès actuel. Raillamment, il décrit le pèlerinage de MM. Fielding et Patterson. "Deux braves gens, mais qui ne sont pas des hommes de génie, et n'en connaissent pas plus long, à propos de réciprocité, que n'importe quel homme d'affaires ordinaire." — à Washington où ils concluent, comme des mauvais joueurs, sans mandat, et non comme des hommes d'Etat, une entente désastreuse pour le Canada et la tiennent si secrète que personne ne peut protester à l'encontre des vices qu'elle renferme. Il est surpris de voir qu'il faille l'accepter ou la rejeter sans le pouvoir amender, et remarque sarcastiquement que les ministériels, plutôt que de la voir rejetée, ce qui entraînerait la mort du parti, dévoué à son adoption, voteront en sa faveur malgré les bonnes raisons qu'ils entreverront de la repousser pour le bien général du Canada. Il signale, lui aussi, le péril que cette entente fera courir à nos chemins de fer, en changeant le cours de notre commerce, et, longuement, explique que, depuis 1867, le but du Canada est de stimuler la production et de diminuer le chiffre des importations tout en augmentant celui de nos exportations.

"Les Etats-Unis ont, dit-il, placé ici 226 millions, dans des usines et des fabriques. Le sénateur Beveridge, et le gouverneur Foss se demandent si cela n'est pas un mal pour les Etats-Unis. C'est à coup sûr un bien pour le Canada, et si nous changeons notre régime tarifaire, nous allons empêcher ce placement de capitaux étrangers au Canada, dont les ouvriers et les industries bénéficieront largement."

Si, continue-t-il, les Etats-Unis veulent la réciprocité, c'est qu'ils convoitent nos richesses naturelles; ils prendront ici nos produits bruts et les manufactureront chez eux. Nous ne serons que leurs valets de ferme et leurs pourvoyeurs de matières premières, leurs ouvriers toucheront les gros salaires, et leurs industries, les gros bénéfices. Nous n'avons pas le droit, nous, dépositaires des richesses du Canada futur, d'aliéner pour un plat de potage l'avenir économique de nos travailleurs et de nos capitalistes.

"Car, ajoute-t-il, la politique nationale et la protection que nous avons donnée à nos industries en ont appelé aux capitalistes anglais et canadiens. Chaque année l'Angleterre place ici 150 millions, dans nos chemins de fer et nos industries diverses. Si les Etats-Unis coupent à chaque dix milles nos réseaux de voies ferrées de l'Ouest à l'Est et en détournent le trafic à leur avantage, — ils le feront, grâce à l'entente Taft-Fielding — cela changera la situation des capitaux qui y sont placés. La réciprocité enrayera le courant des capitaux anglais vers le Canada, et le capital anglais restera, comme le capital américain, dans la poche de son propriétaire. Au lieu de venir ici faire prospérer nos industries."

(Suite à la 2ème page)

LETTRE D'OTTAWA

(Suite de la 1ère page)

M. Foster insiste sur la précarité de l'entente Taft-Fielding et l'incertitude de sa durée, ce qui, dit-il, induit le capitaliste étranger à placer son argent aux Etats-Unis qu'il a conclut cette partie de son discours en disant que "l'entente Taft-Fielding menace la production, le capital et le travail canadiens et n'est, à tout prendre, que le coin introduit entre le Canada et la Grande-Bretagne pour les séparer l'un de l'autre et ouvrir la voie à la réciprocité totale."

Il blâme ensuite MM. Laurier et Fielding de n'avoir pas consulté les intérêts canadiens avant d'entrer dans le marché en cours de discussion, de n'avoir pas dit aux pomiculteurs, qui ont dépensé \$15,000 pour venir à Ottawa, de rester chez eux, ou plutôt d'aller à Washington intervenir M. Taft, parce qu'il est le maître de la situation canadienne, raille M. Fielding d'avoir protégé le charbon de la Nouvelle-Ecosse, et M. Paterson d'avoir veillé au maintien des droits sur les biscuits. — M. Paterson est manufacturier de biscuits, — tout en sacrifiant le reste des intérêts du Canada à Washington, et dit qu'il y a là un marché des avantages à la masse des Canadiens.

"Je n'ai pas, dit-il, brandi le drapeau, jusqu'ici, mais je n'ai pas peur de le faire, et je brandirai surtout le drapeau canadien!" Ceci dit, il se demande quel effet aura sur notre commerce avec les pays d'outremer l'entente Taft-Fielding, et constate que nous devons recevoir en franchise en vertu de la clause de "la nation la plus favorisée" des produits d'outremer pour une valeur annuelle de \$745,000 de plus qu'avant, d'après les chiffres de 1910, qui ne peuvent que s'accroître; nous ne recevons nul avantage en retour, sur ce point; il estime en outre que, grâce à cette même clause, la France, la Russie, l'Autriche-Hongrie et la République Argentine, entre autres pays, pourront exporter ici, en franchise, du beurre, du fromage, des oeufs, des viandes, etc., tandis que nos produits continueront à payer des droits d'entrée dans ces pays.

"Vous avez, dit-il à M. Laurier, failli à la promesse que vous faisiez aux gens de l'Ouest et à tout le pays de ne pas reviser le tarif canadien, sans au préalable consulter tout le peuple par l'entremise d'une commission d'enquête tarifaire. Et voilà que vous modifiez le tarif de fond en comble, en tapinois, sans en souffler d'abord mot à qui que ce soit. Vous avez beau dire: C'est une entente commerciale, et non pas une révision du tarif," personne ne sera victime de ce subterfuge grossier.

"Vous avez dit aussi à M. Asquith, pendant les délibérations, grâce à l'entente de lord Strathcona: "Nous maintiendrons scrupuleusement la préférence anglaise," et, les délibérations closes, voilà que vous avez sacrifié cette préférence aux intérêts américains, afin d'obtenir l'accès au marché des Etats-Unis. Des 102 groupes de produits américains sur lesquels vous avez abaissé notre tarif, il en est 74 sur lesquels la préférence anglaise subit une lourde diminution. Des 69 groupes de produits américains introduits ici en franchise il en est trente sur lesquels la préférence anglaise, subit aussi une large diminution. De 10 à 12 pour cent, elle tombe entre 7 1/2 à 6 pour cent. Vous avez donné à la préférence anglaise un coup de mort. Vous nous enlèvez toute chance d'obtenir dorénavant de la métropole la préférence impériale, puisque vous avez mis sur la liste d'entrée gratuite aux Etats-Unis tous les produits de la ferme, les seuls grâce auxquels nous pouvons obtenir cette préférence, à Londres et dans l'empire. Vous nous avez fort parlé des avantages qui résulteraient aux Etats-Unis et au Canada de cette entente, mais vous avez omis significativement de nous parler des avantages qu'en retirerait l'Empire. Vous admettez tacitement qu'il en souffrira."

Cette brève référence au côté impérial de la question une fois faite, M. Foster, prudemment, ne s'y attarde pas et revient à l'aspect économique de l'entente. Il explique comment, pour que la réciprocité commerciale s'établisse entre deux pays, il leur faut avoir à échanger l'un avec l'autre un surplus régulier de produits qui ne soient pas les mêmes pour chacun d'eux et constate que le Canada et les Etats-Unis vont échanger un surplus intermittent de produits semblables, le blé, la viande, la farine, etc., que le Canada et les Etats-Unis exportent déjà à l'étranger, en concurrence l'un avec l'autre. Il prétend que seuls les producteurs du long des frontières en bénéficieraient, que la hausse des prix payés aux producteurs ne s'en suivrait point et invoque l'autorité de J. J. Hill, pour établir que Liverpool fixe et fixera toujours le prix du blé dans tout l'univers, nonobstant les achats que les Américains pourraient faire au Canada.

"Si, dit-il, cette entente est ratifiée par le Canada, le peuple canadien en souffrira économiquement et nationalement et maudira les ministres qui l'ont conclue." On entend le gros rire jovial de M. Paterson, le ministre des douanes, qui s'esclaffe à l'idée d'être maudit des électeurs, et la voix aigre de M. Foster qui riposte: "Eh, là, vous, allez donc vous asseoir sur votre boîte à biscuits pour rire comme ça!" méchamment et l'interrompt pas le moins du monde l'exès d'hilarité du brave vieux ministre des douanes, mais y joint seulement le rire de la gauche amusée de cette saillie.

"Dans cinq ans, continue M. Foster peut-être nous aurait-il fallu une révision du tarif. C'est même probable. Avec cette entente-ci, nous ne la pourrions pas faire. Ce sera presque impossible; cela dégraderait tout le commerce canado-américain, d'un total de 600 millions. Théoriquement, nous serons libres de faire cette révision, nous ne la pourrions pas, en pratique."

A cet endroit, la voix de M. Foster s'élève et devient ériarde. Paternellement, M. Paterson lui dit: "Vous devez être fatigué, allez donc dormir un peu!" Ce qui fait rire la droite. M. Foster s'en venge en dénégant l'attitude jadis antiparlementaire du ministre des douanes, les théories nagnère annexionnistes de M. Fielding et en rappelant le discours de M. Laurier à Boston, où il parlait de l'indépendance du Canada. Il revient à l'idée déjà indiquée par lui, que les Etats-Unis recherchent incessamment, depuis 1776, la conquête du Canada, qu'ils ont tenté par la force des armes en 1775 et en 1812 et que, dit-il, depuis lors ils tentent de faire pacifiquement, sur le terrain économique et politique. Mais, prudemment, il s'abstient, sur ce point, des appels hystériques du Star aux Canadiens-français et à M. Laurier, et en vient à sa conclusion, au grand soulagement de la Chambre.

"La dénonciation, en 1866, dit-il, du traité de réciprocité de 1854 fut une excellente chose pour le Canada. Elle nous a aidés à créer une nationalité canadienne dans l'Empire. Elle a infusé du nouveau sang dans nos veines, fait surgir de nouvelles villes, créé de nouveaux espoirs, ouvert de nouveaux horizons, et déterminé ici de vastes progrès matériels. Les Américains n'ont pris aucune part, car ils ne sont guère prêteurs. Nos pères et nous, nous avons fait le Canada ce qu'il est aujourd'hui, gardons-le pour les enfants de nos enfants, gardons-le de l'absorption dans le grand tout américain, elle nous guette, embusquée derrière l'entente Taft-Fielding. Ne nous laissons pas séduire à l'idée de conquérir un nouveau marché; si nous n'y prêtons attention, les liens de l'empire anglais s'affaibliront, et nous serons absorbés par les Etats-Unis. Sachons éviter ce péril et conserver notre nationalité canadienne!"

Quel malheur que M. Foster ne soit pas aussi prévoyant, quand il discute des questions impérialistes!

111

M. Neely, moins loquace que M. Foster, est aussi moins écouté, quoi qu'il soit bref.

Il commente d'abord le fait que le congrès de Washington, par un vote de 222 à 92, — soit une majorité de 130, — vient de sanctionner l'entente Taft-Fielding et l'a renvoyée au Sénat pour plus ample confirmation, et aborde ensuite le vif de la question.

"Le gouvernement, dit-il, a toujours le mandat de rechercher des meilleurs marchés pour les produits canadiens. C'est ce qu'il a fait en allant à Washington. On ne peut donc lui reprocher d'avoir négocié cette entente sans autorisation du peuple.

"Au surplus, il ne fait pas doute que cette convention soit avantageuse au Canada; si nous ouvrons aux Etats-Unis un marché de huit millions, ils nous en ouvrent, eux, un de quatre-vingt-dix millions. Le marché que nous acquerons est donc plus grand que le nôtre.

"Il est certes excellent de parler de la conservation de nos ressources naturelles. Mais le cultivateur ne peut garder toujours son blé dans sa grange, et les arbres doivent être taillés de temps à autre. Il suffit que l'Etat prenne des mesures pour assurer la sage exploitation des forêts, des mines et des pêcheries pour que les désastres prédits par M. Foster n'arrivent point. Ne gaspillons pas, certes, mais exploitons nos ressources!"

"Ce que veut le producteur canadien, c'est le droit de vendre ses produits à quiconque les lui paiera le mieux et le plus cher. Si la Grande-Bretagne le fait, tant mieux. Si les Etats-Unis le peuvent faire, pourquoi les repousserions-nous?"

"Sans doute, dit M. Neely, Liverpool fixe le prix du blé de première qualité. Mais, celui qui n'est pas de tout premier ordre, il se manufacture au pays, ici. Et le prix s'en établit à Winnipeg. Le cultivateur y est forcé de le vendre aux meuniers de l'Ouest et d'Ontario à

leur prix. Avec l'entente Taft-Fielding, les acheteurs américains pourront faire concurrence aux meuniers canadiens et les producteurs de grains en bénéficieront. C'est là la raison de l'opposition des meuniers canadiens à cette entente qui leur enlèvera la main-mise sur le marché des grains de l'Ouest."

Les éleveurs de bestiaux, les producteurs d'avoine et d'orge, tous ces gens, dit M. Neely, profiteront aussi de la concurrence américaine, de même que les fabricants de beurre, de fromage, etc.

M. Neely ne croit pas que les produits manufacturés canadiens souffrent de la légère réduction de droits qu'il y a d'après cette entente. "Quant aux instruments aratoires, la réduction, à mon gré, eût pu être plus grande sans que les manufacturiers en souffrissent. Mais si elle ne l'est pas autant que je le désirerais, elle est tout de même satisfaisante et les fermiers vont l'accepter, en attendant davantage, sachant que le gouvernement ne peut tout donner à la fois."

Là-dessus, M. Neely se lance dans une longue attaque contre M. Meighen, député de Portage-la-Prairie, mais le président du comité le rappelle à l'ordre, et un peu plus tard, il se rassied, après avoir fait le panegyrique du cabinet Laurier.

M. Burrell lui succède. Après une heure et demie, il n'a pas encore fini d'établir que l'industrie de la pomiculture, dans la Colombie Anglaise, va souffrir de l'entente Taft-Fielding, et demande l'ajournement du débat à la séance de demain.

Initons-le, et ajoutons le compte rendu de son discours à demain, en réfléchissant que nous avons, tout comme les orateurs d'aujourd'hui, versé dans la prolixité. Cela s'attrapera-t-il donc?

GEORGES PELLETIER.

Il brandit un rasoir

La police du poste de la rue Ontario fut appelée hier soir vers sept heures, au coin des rues Saint-Laurent et Saint-Norbert. Un individu, armé d'un rasoir, tenta de pénétrer dans une maison close de la rue Saint-Laurent et faisait un tapage d'enfer. Les agents Dagenais et Bowman désarmèrent l'homme et le conduisirent au poste où il donna le nom de Dexter Wolfe, Espagnol, âgé de 27 ans.

Le prisonnier était passablement ivre lors de son arrestation et il ne se souvenait pas au juste de ses actes quand il a comparu ce matin devant le recorder.

Il a été condamné à un mois de prison pour tapage et ivresse. Vendredi, il subira son procès pour vagabondage.

Pris dans les glaces

Saint-Jean, 15. — Cinq paquebots sont retenus dans le port ou hors de la rade par les glaces. L'«Albatros», allant à Halifax, et le «Tobasco», allant à Liverpool, ne peuvent pas partir pour leurs voyages réguliers et trois autres, le «Portia», le «Renwick», venant du Cap Breton, et le «Heathcote», venant de l'île Belle, ne peuvent pas entrer, tant le goullet est encombré de banquises. Le vapeur-poste «Brace» est arrêté dans le détroit de Cabot.

Le drame de Wellesley

Berlin, Ont., 15. — Le mauvais état des chemins est cause que l'enquête sur la mort de Franz Lovinski, un cultivateur polonais, assassiné dans sa grange par un inconnu, sera retardée. Plusieurs des témoins et le coroner doivent se rendre d'ici, à l'endroit du crime, aussitôt qu'il sera possible de le faire. Les autorités fixeront la date aujourd'hui.

Froid intense en Crimée

Saint-Petersbourg, 15. — Un froid intense sévit dans la Crimée et plusieurs villages sont isolés par une véritable avalanche de neige. Une dépêche d'Odessa annonce qu'une mer de glace s'est formée sur une longueur d'une centaine de milles, vers Constantinople.

A l'épreuve du whisky

Philadelphie, 15. — Jules Rosendale, traducteur, et père de Margaret Dale, l'actrice, mourait hier à l'âge de 76 ans.

Il a voué son corps à l'incinération, réservant cependant sa cervelle et son estomac à l'Université de Pennsylvanie pour permettre aux médecins de découvrir pourquoi de son vivant il avait été constamment réfractaire aux effets de l'alcool.

Le procès de De Lassy

Saint-Petersbourg, 15. — Le défendeur du comte O'Brien de Lassy, accusé du meurtre du général Boutirlik, a présenté hier son plaidoyer en faveur de son client. Il prétend que l'accusé public s'est alarmé sans raison et a trop vivement accusé De Lassy du meurtre qu'il n'avait aucun intérêt à commettre.

La preuve de la poursuite, au dire de l'avocat de la défense, est faible et mal définie.

Rodolphe Demers aux Assises

Rodolphe-J. Demers, autrefois directeur du Théâtre des Nouveautés et banquier, a été envoyé sous son procès devant la Cour d'Assises par le magistrat Lanctôt.

Demers est accusé d'avoir volé un billet promissaire de \$1,000 signé par M. Lévesque.

Le budget Japonais

Tokio, 15. — Le budget pour 1911, 1912 a été voté par la Chambre. Hier, les recettes probables se chiffrent par \$275,500,000 et les dépenses à une somme égale.

Eglise vendue

Ottawa, 15. — L'Église Congrégationnelle de la rue Elgin a été vendue pour \$35,000 et l'on construira une maison de rapport sur l'emplacement.

L'Université de Nancy est encombrée depuis quelques années d'un nombre toujours croissant d'étrangers que les étudiants désignent sous le terme général de "L'Étrangers". Il y a quelques jours, un étudiant français, d'une école technique de notre Université, a été condamné à un mois de prison.

Mais enfin, qu'est-ce que tu es, toi, Russe ou Romain?

— Ça s'appelle Rodolphe répondit l'autre. Cette réponse se passe de commentaires.

On disait à l'un des plus spirituels académiciens, très occupé des choses de la politique:

— Vous savez? Un individu a tiré à la Chambre, sur le banc des ministres!

— Bah! Il ne risquait pas de tuer grand'chose... (Gil Blas).

Les prédicateurs ingénieux

Les prédicateurs protestants ont recours aux moyens les plus bizarres pour frapper l'imagination de la foule. Le fameux Spurgeon, après de monter combien la chute est facile, se mettait à califourchon sur la rampe de sa chaire et se laissait glisser jusqu'en bas de se relever après être tombé il se hissait péniblement à la force du bras par le même chemin. Il y a déjà quelques années de cela, un pasteur anglais endossait pour prêcher l'armure de fer d'un chevalier du moyen-âge. Aujourd'hui le record de l'originalité en matière de prédication est détenu par un "capitaine" de l'armée du Salut, nommé R. Brodie. Ce Bossuet d'un nouveau genre, convaincu qu'on oublie ce qu'on a entendu, mais qu'on se souvient de ce qu'on a vu, a cru devoir adopter pour prêcher sur la mort, le costume suicidaire qu'il revêt de nature à produire une profonde impression. Il se revêt d'un suaire et se coiffe d'un masque imitant une tête de mort, tandis que dans la main il tient un crâne humain qu'il agite d'une façon significative. Jusqu'à présent, il n'est parvenu qu'à faire rire les gens qui représentent la plus grande partie de son auditoire.

Une superstition de Bismark

Tout chancelier de fer qu'il fût, Bismark était superstitieux. Il n'aurait jamais trompé ses lèvres dans un verre d'eau, car, d'après une vieille légende transmise dans sa famille, quiconque boit de l'eau dans ce laps de temps est exposé l'année suivante à une grave maladie. Sans doute, il n'a pas dû être difficile pour Bismark de se soumettre à cette ligne de conduite, car, comme on le sait, il n'aimait guère que la bière, le vin, le vin français, particulièrement le champagne. Il buvait aussi avec plaisir les punchs et les grogs, mais, jamais entre 9 heures et minuit le 31 décembre, car le grog est aussi préparé à l'eau.

Mission bien remplie

Il y a quelques semaines mourait en France, une héroïne, la cantinière Le Breton. Cette femme avait depuis cinquante ans, fait toutes les campagnes de la France, elle avait vu le feu, pour la première fois, en Crimée.

A n'en pas douter, nous assure-on, c'est elle dont il est question dans une lettre du maréchal Bosquet. Il raconte, en effet, qu'un jour on lui annonça qu'une jeune cantinière, venue du Béarn, lui apportait des nouvelles de sa mère.

Recue sous la tente du général, la cantinière, très intimidée, balbutiant un peu, remit au vainqueur d'Inkerman une petite caisse contenant des confits d'oie, mets national en Béarn et qu'il aimait beaucoup. Puis, comme elle allait se retirer, le général lui dit: "Eh bien! petite, tu oublies une partie de ta mission. Ma mère ne l'a-t-elle pas recommandé de m'enraser?"

Et le commandant en chef reçut deux bons baisers sur les joues.

Marin généreux

On cite un trait touchant de générosité accompli par un marin américain. Ayant débarqué au pont tournant, il fut tout de suite cramponné par un gamin mal vêtu et sale, qui tendait la main pour avoir l'aumône; rue du Bassin, le petit vagabond n'avait pas de pièce, celui-ci se rendit au magasin où il acheta un équipement complet, depuis la chemise et les bas jusqu'aux vêtements et chaussures, sans oublier une casquette de jockey. Il y en avait pour plus de 50 francs.

Après quoi il emmena le gosse dans une maison de dévotion et demanda à la patronne si elle voulait le débarrasser du haut en bas, moyennant quoi il offrirait une pièce d'argent.

La commerçante voulut s'associer à la bonne œuvre, et, une demi-heure après, devant le marin qui semblait heureux et très bruyamment, apparut un coquet et élégant jeune homme. Celui-ci n'en revenait pas; il regardait son veston, ses manchettes, ses beaux boutons, ses chaussures, bien sûr, s'il n'était pas le jouet d'un rêve.

Pendant qu'il était, l'Américain lui fit le bon repas à son jeune protégé, qui parait ne veut pas le quitter depuis, et pleure à chaudes larmes quand il doit regagner son bord.

Voilà qui rachète bien des carreaux cassés.

C'est celle que vient de faire subir à ses amis un fils Anglais désireux de mesurer l'affection d'eux.

La fortune de cet Anglais était récente. Il tint soigneusement cachée et résolut de profiter de la circonstance pour savoir quels de ses amis manifesterait leur sympathie par le comblement d'un petit assez décent, il en voyait donc à cent cinquante personnes qui le savaient très bien une lettre leur demandant un prêt de cinquante livres (1,250 francs).

Il éprouva quelque satisfaction à établir le bilan des réponses. Quarante-vingt d'entre elles ne répondirent pas à la lettre touchante; cinquante-cinq exprimaient des regrets; onze demandaient quelque délai; quatre contenaient le chèque demandé; et qui fut, comme bien l'on pense, retourné. Elles émanaient de deux riches Anglais, et de deux personnes que le jeu venait de grandement favoriser.

En établissant les lettres de refus, notre Anglais put constater que parmi

celles qui invoquaient la misère des temps, trente-neuf étaient écrites par des gens considérés comme possédant une assez grosse fortune.

Un jugement au sujet de limites forestières

Le juge Greenshield a rendu jugement hier, dans une poursuite décomptée où plusieurs milliers de dollars étaient en jeu. Il s'agit de 225 milles carrés de limites forestières, situées dans le comté de Pontiac, qui avaient été achetées par M. Klock, puis revendus par ce dernier à feu Robert Hurdman, moyennant certaines conditions. Ce marché avait été approuvé par la Banque de Québec, puis ensuite par la Banque Molson et l'action se divisait en deux réclamations distinctes. Dans la première, M. Klock demandait l'annulation de la vente attendu que l'acheteur n'avait pas rempli ses engagements. Il obtint gain de cause.

Vint ensuite la poursuite contre la Banque Molson qui détient les limites comme garanties de \$271,788.08 dues par la succession Hurdman.

Klock réclame de la banque \$115,000 à titre de dommages-intérêts, alléguant que les travaux faits par celle-ci, sur les limites forestières, ont été de nature à diminuer la valeur des limites et il demande en outre que la créance de la banque contre la succession Hurdman, soit réduite de \$156,000, lequel montant avait été payé par feu Hurdman.

Sur ce dernier point, le tribunal donna raison au demandeur en ordonnant à la banque de créditer la succession de \$156,000, mais il l'accorde pas les \$115,000 réclamés à titre de dommages.

D'après cette décision Klock peut entrer en possession des limites en payant la différence entre \$271,788.08 et \$156,000, soit \$115,788.08, balance due à la banque Molson.

Cette affaire sera portée en appel.

Quatorze cordes Dubois

UN BEAU PROGRAMME ET UN FRANC SUCCES.

Hier soir, à la salle Windsor, le quatuor à cordes Dubois donnait son quatrième concert de musique de chambre devant un auditoire assez nombreux. Les instrumentistes se sont particulièrement distingués dans le quatuor de Tchaikovsky. Cette oeuvre a été très bien rendue malgré ses multiples difficultés et les artistes ont le droit d'être fiers d'eux-mêmes. M. Dubois a été remarquable dans le mouvement allegro qu'il a interprété avec beaucoup de brio. Le quatuor de Shumann a également été très bien réussi.

Madame François de Martigny a chanté d'exquise façon selon son habitude et a été vivement acclamée.

Les paris devant les tribunaux

Toronto, 15 fév. — L'accusation portée contre George Hagahar, gérant local du G. N. W. Telegraph, pour avoir violé la loi Miller, en transmettant des informations de paris, a été renvoyée.

Il a été allégué que Hagahar n'avait rien à voir avec l'affaire, n'ayant pas qualité pour autoriser ou défendre la transmission de tels télégrammes.

Merville Lattrell, un petit vendeur de journaux, accusé d'avoir offert en vente une feuille intitulée "Racing information", a aussi été acquitté car "l'intention" n'a pas été prouvée.

Beau Euchre ce soir

Ce soir à la salle St-Pierre, coin des rues St-Rose et Panet, un grand euchre sera donné par la Cour de Mazou, de l'Association Canado-Américaine. Rien n'a été gagné pour faire de cette soirée un grand succès et les prix qui seront distribués sont tous de valeur réelle.

C'est une oeuvre à encourager à cause de but éminemment catholique et canadien-français que poursuit l'Association.

Les amis qui se rendront ce soir au rendez-vous, d'entendre quelques bons orateurs et en outre ils s'amuseront beaucoup.

Des rafraichissements seront servis gratuitement après la soirée. La Cour de Mazou, bien que de date récente, a déjà pris un grand succès et n'a pas de nombreux amis lui souhaitent encore un plus grand développement et ne lui ménagent pas leurs encouragements.

Contre les cloches

New-York, 15. — Le docteur Albert W. Ferris, parlant devant la société pour la suppression des bruits inutiles, a prononcé contre les cloches sonnet trop multipliées dans les villes et qui sont inutiles et un embarras et devaient être enlevées. "On n'en a plus besoin, dit-il, pour appeler les gens à l'église, et elles sont une menace pour la santé publique."

Nombre de maladies, ajoute le docteur, sont dues aux bruits de toutes sortes que l'on pourrait souvent éviter.

La taxe foncière difficile à percevoir

"La taxe foncière s'est chiffrée en 1910 à \$4,291,092.17. Au 31 décembre l'année dernière, le Trésor avait encaissé la somme de \$2,921,309.91. Il reste donc des arriérés au montant de \$1,369,782.26 que la Ville percevra tôt ou tard, car elle a autorisé, après l'expiration d'un certain délai, de faire saisir et vendre les propriétés des retardataires."

Une mort mystérieuse

Newport, R. I., 15. — La mort du commandant Frank Marble, de la marine américaine est entourée de circonstances si curieuses que la justice a ordonné une enquête sévère. Il s'est tué, dit-on, en quittant son bain. Il était âgé de quarante-trois ans et avait été de service dans la marine en 1884.

Assassiné par des voleurs

Springfield, Ohio, 15. — Éveillé par le bruit que faisaient des cambrioleurs, hier, un cultivateur du nom de George Florida, âgé de 50 ans, se leva et fut assassiné par les malfaiteurs qui lui déchargèrent un fusil sur la tête, chez lui, à deux milles d'ici. Les meurtriers sont activement recherchés par les autorités.

Le contrôle du temps à l'imprimerie Nationale

Ottawa, 15. — Les employés de l'Imprimerie Nationale sont très ennuyés. Il y a de quoi, figurez-vous qu'ils vont désormais être obligés de venir à l'heure. En effet, le surintendant, M. Boardman, va faire installer, pas plus tard que la semaine prochaine, dix horloges enregistrateurs.

Elles seront reliées par fil électrique, à l'horloge centrale, ce qui donnera un temps unique pour toutes.

C'est une maison de Montréal qui fournira les appareils.

PETITES ANNONCES

LOGEMENT DEMANDE

Logement de 6 à 7 pièces avec toutes les améliorations modernes, dans le quartier Lafontaine ou Darnay.

S'adresser casier J. E. D., "Le Devoir".

PROPRIETES DEMANDEES

AVIS. — Si vous désirez vendre maisons ou terrains, mettez-vous en relation avec moi, vos propriétés sont peut-être ce que nous cherchons. ALEXANDRE DUPUIS, 17 Côte Place d'Armes, Main 7513.

PROFESSEUR

On demande un professeur expérimenté. S'adresser immédiatement à J. L. VANCESTEING, Ecole Saint-Louis, 25 Fairmount East.

PRESSIER DEMANDE

On demande un pressier pour des grandes presses. Un homme d'expérience sentant le travail. S'adresser 421 rue Saint-Paul.

STENOGRAPHE

Sténographe anglais et français demandé pour un bureau de chemin de fer. Devra être capable d'écrire le français et l'anglais correctement. S'adresser au Casier 104, "Le Devoir".

A LOUER

4 flats de 6 et 7 appartements. Nos 1497 à 1501 rue Saint-Denis, près ave. Laurier, \$16.00 pour bon locataire. S'adresser No 1174 Saint-André, A. C. Lalonde.

BUREAUX A LOUER

No 76, Saint-Gabriel, chauffés, éclairés et entretenus. Possession immédiate. S'adresser à la Chambre de Commerce. Bell Main 145.

MEUBLES ET TAPIS

\$10,000.00 de meubles et tapis, prêts à l'usage, etc., devront être vendus à sacrifice durant ce mois avant nos réparations. Venez voir nos prix. Rachel Furniture Co, 518 Rachel Est.

A VENDRE

Moulin à planer et embouteiller à mouler le grain à vendre ou à échanger pour maison. Terre à vendre ou à échanger dans le Comté de Simpson. Parts de l'Automatic Signal Railway et parts dans le Téléphone de Drummondville. S'adresser 567 Saint-André, Est, Tel. 1240.

A VENDRE

3 Kodaks et accessoires pour portraits, valant \$150.00. vendra à bon marché ainsi qu'une automobile buggy et un Ford. S'adresser à L. A. LA-PALME, Saint-Joire, Qué.

AUTOMOBILES A VENDRE

Nouvelles et d'occasions. Pour photographies et descriptions, s'adresser à J.-O. MONTPLAISIR, Drummondville, Qué.

LETRE DE QUEBEC La Commission Scolaire

Québec, 14.—Avant de concourir dans ces résolutions, cette Chambre invite le Gouvernement à lui présenter, dès cette session, avec la recommandation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de nouvelles résolutions à l'effet suivant :

10.—Accordant aux municipalités rurales les primes offertes par les présentes résolutions ;

20.—Accordant à toutes les autres municipalités régies par le code municipal les mêmes primes que celles offertes aux municipalités rurales par les présentes résolutions ;

30.—Offrant aux municipalités de plus fortes primes et leur assurant un appui plus efficace pour l'amélioration des chemins principaux et des grandes routes régionales, suivant un système déterminé et un plan d'ensemble propres à assurer l'amélioration de la voirie rurale de cette province, en vue de l'intérêt général.

Tel est l'amendement proposé cet après-midi par le chef de l'Opposition, à la motion pour troisième lecture du projet de loi accordant de nouvelles subventions pour encourager l'amélioration et l'entretien des chemins.

Et cette Chambre est d'avis que le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour assurer l'amélioration des chemins ruraux de cette province, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Cet ajout est proposé par M. Patenaude sous forme de sous-amendement, procédure parlementaire dont le but est d'empêcher l'adversaire de détourner la question.

L'amendement et le sous-amendement sont à peine proposés que les ministres se les font passer, les scrutent attentivement, l'air ahuri, mécontent, comme sous l'impression de se trouver dans un mauvais coin.

M. Taschereau se plonge dans les auteurs parlementaires pendant que la discussion se poursuit entre les membres de l'Opposition et les ministères jusqu'à six heures. Et ce soir, le ministre des Travaux publics soumet que l'amendement et le sous-amendement sont hors d'ordre, parce qu'il ne sont pas conformes à la règle 136 de la Chambre qui dit pourtant qu'une question posée peut être amendée en proposant de retrancher, insérer ou amender, ce qui est le cas actuel. L'orateur décide en faveur de M. Taschereau, et M. Tellier en appelant de cette décision, la majorité ministérielle, va sans dire, maintient la décision du président.

L'amendement et le sous-amendement de l'Opposition découlent naturellement de la discussion faite sur le sujet au cours de laquelle M. Tellier et ses amis ont constamment reproché au gouvernement de procéder sans système arrêté, sans idée d'ensemble, ce qui fait que l'on dépense beaucoup d'argent sans résultat pratique appréciable. C'est ce que le chef de l'Opposition fait ressortir de nouveau avec beaucoup de force et de logique. Il y a, dit-il, nombre de municipalités de villes régies par le code municipal qui ne sont guère plus considérables que des villages et auxquelles la loi n'offre rien. De même pour les municipalités de comté dont l'action pourrait cependant produire d'excellents résultats si on ne les excluait pas des avantages de la loi.

M. Patenaude n'a pas d'objection à ce qu'il y a de bon dans la loi ; mais ce que l'on propose ne répond pas au désir de l'opinion publique éclairée qui réclame non pas des bons bouts de chemins, mais des bons chemins partout. Le système proposé ne produira rien de satisfaisant. Le ton du ministre de l'agriculture indique assez l'aligneur du parti ministériel. L'Opposition n'est pas sérieuse, dit-il, et elle se contredit elle-même. Pendant que le chef de l'Opposition ne croit pas le temps venu de construire des routes nationales, ses partisans nous reprochent de ne pas les entreprendre. Ce sont encore les municipalités, ajoute M. Caron, qui peuvent dire le mieux où les travaux d'améliorations doivent commencer.

Le débat se continue jusqu'à ce que la petite manœuvre de M. Taschereau mentionnée plus haut soit prouvée, elle manque son effet d'ail leurs, car la décision de l'orateur est à peine rendue que MM. Bernard et Lavergne reprennent le débat et concluent par de nouveaux amendements, qui sont pratiquement les mêmes que les précédents. La majorité ministérielle les rejette encore.

L'importance du sujet nous obligera de revenir sur les discours prononcés.

JEAN DUMONT.

ROUTINE DE LA CHAMBRE

Première lecture :
—Loi constituant en corporation la Cie de chemin de fer Roberval et Saguenay.
—Loi constituant en corporation l'Institut technique de Shawinigan.
—Loi amendement la loi constituant en corporation la Québec Eastern Railway Co.
—Loi constituant en corporation le village Greenfield.
—Loi constituant en corporation la Québec eye, ear & throat institution.
—Loi concernant la succession de

Jérôme Latour.

—Loi déclarant final et définitif le partage des biens de feu Dame Mathilde Leclerc.
—Loi autorisant les commissaires d'écoles et Saint-Jérôme de Matane à vendre un immeuble donné par Rév. Laviolette.
—Loi pour transférer de Kamouraska à Saint-Pascal le chef-lieu du comté de Kamouraska.
—Loi amendement la loi des assurances de Québec relativement aux compagnies organisées par les Conseils municipaux.

Elections à l'automne

IL EST A PEU PRES CERTAIN QUE LA CAMPAGNE FEDERALE S'OUVRIRA PENDANT LA PROCHAINE SESSION.

Ottawa, 15.—Il est à peu près certain que les élections fédérales se feront à l'automne.

La rentrée de M. Thomas Côté à la "Patrie" serait une manœuvre pour préparer l'opinion à la grande lutte d'automne.

Trois questions seront débattues pendant la campagne, la marine, qui menace le parti ministériel, la férocité, qui attire sur le cabinet les foudres de tous les manufacturiers, et le canal de la Baie George, qui ne fait pas plaisir aux gens de Toronto et de Welland.

Wir Wilfrid Laurier s'est arrangé de façon à baillonnez toute la presse française de Montréal, à l'exception du "Devoir", pour présenter au public d'une façon plus acceptable les grandes lignes et les détails de sa politique fédérale.

Tentative d'assassinat en pleine rue

Parce qu'il ne voulait pas se rendre aux exigences de la "Main-Noire", c'est du moins ce qu'il prétend — Angelo Lanzo, qui tient une épicerie et une maison de pension dans le rue Mountain entre Saint-Antoine et Saint-Jacques, a failli être assassiné, hier soir, par un de ses compatriotes, nommé Italiano.

Voici ce qu'il raconte. Lanzo se dirigeait vers son magasin, lorsqu'il rencontra un Italien sans doute opposé. Ce dernier, sans dire un mot, foudra un revolver sur l'épicerie et tira deux coups de suite, puis se sauva à toutes jambes. Lanzo heureusement n'avait pas été atteint, et il se lança à la poursuite de son agresseur ; il ne put cependant réussir à le rejoindre.

À la police Lanzo a raconté qu'Italiano l'avait sommé de lui payer un certain montant et qu'il — Lanzo — tenait à sa peau. Lanzo a même reçu de la "Main Noire" plusieurs lettres de menaces.

Italiano qui est un membre de cette société, sera activement recherché.

L'école ambulante à Toronto

Toronto, 15.—La commission des finances du Bureau de l'Instruction, craignant que la demande d'une somme de \$736,000 faite par la commission des propriétés pour de nouvelles écoles ne soit renvoyée par le Bureau des commissaires, en a elle-même réduit le chiffre à \$185,000. La réduction affecte les nouveaux quartiers où l'on établira des écoles ambulantes qui seront ouvertes aux endroits où elles sont le plus nécessaires.

La ville demande un délai

ON VEUT L'EMPECHER DE FAIRE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT.

Un bref d'injonction a été pris contre la Ville pour l'empêcher de faire l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de bottines aux pompiers, agents de la paix etc., à un soumissionnaire qui n'a pas présenté la plus basse soumission. L'injonction est prise par M. Walsh & Walsh, au nom de M. W. West, qui a soumissionné pour \$215 la paire, alors que le conseil municipal a offert le contrat à M. Robitaille, soumissionnaire à \$315, qui a accepté de réduire son prix au même chiffre que son concurrent.

En présentant sa demande d'injonction, M. Walsh & Walsh a déclaré qu'une soumission ne devrait jamais être changée, et que les contrats devraient être accordés au plus bas soumissionnaire.

M. Dampous, qui représentait la Ville, a seulement demandé du délai jusqu'au 16, disant que tout serait arrangé pour cette date.

Le juge Guerin a consenti à attendre et la cause a été inscrite.

Le crâne fracturé par un glaçon

Un jeune homme du nom de Ivan Dyer, à l'emploi de la maison V. V. Dawson, a failli se faire tuer hier par un toit d'une des maisons situées sur le côté Est de la Place d'Armes, et qui vient s'abattre sur lui.

Dyer fut ramassé inanimé et conduit sans retard à l'hôpital Général où l'on constata qu'il avait une fracture du crâne. Son état quoique précaire n'offrait aucune crainte.

Dyer habitait au No 29 Mount Stephens Apartment, Westmount.

Marchand de poêles en faillite

Joseph Réhaume, marchand de poêles a fait un abandon judiciaire de ses biens, hier, pour le bénéfice de ses créanciers, à la demande de M. Ducis Robillard, comptable.

L'actif se chiffre à \$2,800 et le passif, divisé en 23 créances, s'élève à \$4,368.

M. Ducis Robillard a été nommé gardien provisoire.

Quatre blessés

Cookshire, Qué., 15.—Trois équipiers d'un train du Maine Central et un voyageur ont été blessés dans un cruel accident hier. La locomotive et le tender ont sauté la voie, entre Duds-well et Cookshire, et le fourgon à bagages et le fourgon des postes ont déboulé le remblai. Trois voyageurs, dont deux postes et J. Côté, un voyageur, sont au nombre des blessés. Leur état n'inspire aucune crainte.

M. DAN GALLERY SOULÈVE LA QUESTION DU PRIX DES LIVRES DE CLASSE DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES. — M. LE JUGE LAFONTAINE DONNE UN APERÇU DES FINANCES DE LA COMMISSION ET RÉFUTE CE QU'ON A DIT RELATIVEMENT À L'ANNEXION DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES À CELLE DE MONTREAL.

Sous la présidence de l'hon. juge Eugène Lafontaine, M. le chanoine O'Meara étant absent, la commission scolaire catholique de Montréal siégeait au lieu ordinaire.

M. le chanoine E. Roy, M. le curé Corbett, le Dr Décarries, M. Dan Gallery, M. Nap. Giroux et Jos. McLaughlin, étaient présents.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, on procéda à certaines affaires de routine, puis M. Dan Gallery posa au président les questions suivantes : "Pourquoi les livres de classe coûtent-ils deux fois et deux tiers plus cher que les autres ?" "Combien y a-t-il de nos professeurs catholiques diplômés des écoles normales et enfin combien y a-t-il de diplômés chez les frères ?"

Ces questions provoquent une assez longue discussion.

M. le juge Lafontaine et M. le chanoine Roy font remarquer à M. Gallery que sa question, relative aux livres est hors d'ordre. Par le fait que lui, M. Gallery, atteste que les livres catholiques sont plus chers que les livres protestants, il donne un renseignement à la commission et n'en demande pas un. Le juge Lafontaine lui dit de poser autrement sa question par exemple de demander : Quel est le prix des livres catholiques, quel est celui des livres protestants ? M. Gallery se rend à cette suggestion et ces deux questions seront étudiées par l'un des comités et rapport sera fait à la prochaine séance.

Entre temps M. McLaughlin fait remarquer à M. Gallery que plusieurs des livres protestants sont importés de la province d'Ontario et que dans cette province, les vrais éditeurs de certains livres classiques sont les principaux marchands de l'endroit qui annoncent dans ces livres et les cèdent moyennant une somme très modique. Ce système a suscité maints inconvénients.

Quant à la question de M. Gallery relativement aux professeurs qui ont été diplômés dans les écoles normales et ceux qui l'ont été chez les frères des écoles chrétiennes, M. le juge Lafontaine explique que les Frères n'accordent aucun diplôme, que par conséquent la question de M. Gallery n'a plus sa raison d'être. Finalement, M. Gallery dit qu'il reviendra sur cette question des diplômés.

M. le chanoine Roy donna ensuite avis qu'il proposerait à la prochaine séance la vente de l'école Saint-Gabriel par la commission. Avec le montant réalisé, elle construirait sur un autre terrain une école qui confierait aux Frères. Saint-Charles. Tous les commissaires sont d'accord sur cet avis de motion et alors, le chanoine Roy change, séance tenante, son avis en proposition. Afin que la chose soit plus régulière, le Dr Décarries propose qu'on demande au surintendant de l'Instruction Publique la permission de vendre l'école ci-haut mentionnée. Ceci est adopté.

M. Dan Gallery donne avis de motion qu'il proposera qu'une construction soit élevée pour les frères de l'école Chauveau.

Il est ensuite proposé par M. le

commissaire McLaughlin que chaque fois que la commission aura besoin de marchandises au montant de \$100, le prix de ces marchandises soit demandé à deux ou trois fournisseurs.

M. Giroux profite de cette proposition qui émane du comité des finances pour dire que ce comité, d'après lui, est une risée. Il a l'argent entre les mains et cependant si on lui demande une certaine somme il ne peut pas discuter si la commission doit, oui ou non, faire telle dépense.

M. le juge Lafontaine et M. le chanoine Roy font remarquer à M. Giroux que si le contraire avait lieu, deux comités seraient exposés à venir en conflit. On finit par s'entendre en soumettant que toute question financière soit soumise au conseil général et jugée par lui. C'est ce qui existe actuellement. M. McLaughlin retire sa proposition.

Il est proposé par M. le Commissaire McLaughlin que chaque fois que la commission aura besoin de marchandises au montant de \$100,000 le prix de ces marchandises soit demandé à deux ou trois fournisseurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après examen de quelques questions d'intérêt privé, telles que tableaux des absences, retards et notes inférieures des professeurs pour décembre et janvier, on parle des finances de la commission.

Elles sont, au dire de M. le juge Lafontaine, en très belle posture. À la fin de cette année elle aura un surplus d'au moins \$560,000. "Ceci ferme la bouche", dit M. Lafontaine, "à ceux qui prétendent que notre commission veut l'annexion des municipalités sous prétexte que la commission de Montréal est trop pauvre pour se soutenir elle-même. Il est vrai que notre dette est de \$930,000 ; mais nous avons pour une valeur de \$2,000,000 de propriétés. Je ne crois pas que d'autres municipalités scolaires puissent en dire autant. Si vous prenez les trente autres municipalités scolaires du comté d'Hoche-la-combinée, vous constaterez que leurs revenus n'excèdent pas \$2,000,000. La commission de Montréal réalise cela à elle seule et les \$900,000 de dette étant déduites, il lui reste encore \$1,000,000 de surplus."

Le juge Lafontaine a terminé ses remarques en disant que si la Commission préconisait l'annexion, ce n'était pas dans un but d'égoïsme, mais parce qu'elle y voyait un bienfait général pour l'éducation.

M. le Dr Décarries dit que ces explications feront du bien car il a su qu'il ne faut pas se contenter au Secrétaire de la Province que la Commission scolaire de Montréal avait une dette de \$11,000,000.

M. le chanoine Roy insiste pour savoir qui a fait ce faux rapport. Le Dr Décarries répond qu'il en a dit assez.

MM. les chanoines O'Meara et Roy, M. M. D. Gallery, et Giroux, et les autres commissaires au besoin feront partie d'une délégation qui représentera la Commission devant le comité des bills privés à Québec et activera la passage du bill présenté par elle.

FEUILLETON MUSICAL

Théâtre de l'Opéra Comique. — "L'Ancrete," drame lyrique en trois actes, poème de M. Augé de Lassus, musique de M. Saint-Saëns

M. Saint-Saëns est un des maîtres les plus incontestés de l'école française, un de ceux qui le mieux manifestent, par leur précision, leur clarté, les énergies traditionnelles de notre génie musical. Il met toute sa clarté, toute sa coquetterie de critique éminent et conciliant à montrer le péril des importations étrangères ; il admire les ouvrages de Wagner, mais se défie de ses doctrines ; et si le galop des Walkyries l'impressionne, il craint la fatale attirance des splendides brouillards d'entre-Rhin qui enveloppent le Valhalla, dont elles sont les divines gardiennes. M. Saint-Saëns, noblement réfractaire, lucidement conservateur. Qu'un Walther chante une chanson nouvelle, il l'écoute avec intérêt ; mais les discours nationalistes du cordonnier Hans Sachs lui semblent la sagesse même. Chacun chez soi ; tel est son avis. Il aime, par-dessus tout, l'ordre, le rythme, ce rythme, cet ordre qui lui paraissent l'expression authentique de notre nature locale ; et son goût raisonné, raisonnable, tout jours discipliné l'élan de son inspiration. L'inspiration soumise à ce régime et gouvernée par ces principes atteignent son apogée avec "Samson et Dalila".

La méthode n'est pas très neuve ; mais elle ressemble au sentiment exprimé : elle est "aisément coutumière" et un compositeur de talent prodigue sans compter ses aimables choses qui ne fatiguent pas sa personnalité.

Voilà Raphaël, le bon orfèvre, qui, entre les vieux anathèmes et les jeunes désirs, ne sait plus où donner de la tête ; il maudit les uns, il bénit les autres, il prie, on l'assourdît ; ce n'était pas la peine de se faire ermite pour avoir sur le dos tant de monde et ne pas obtenir plus de tranquillité ! Un désespoir de cause, il finit le premier acte comme il l'a commencé, il retourne, non à ses moutons, mais à ses abeilles, et, très franchement, leur tient un petit discours :

Les hommes sont méchants. Abeilles familières, N'est-ce pas, mes petites sœurs, que la vie a plus de douceur ? Sur les jasmins et les bruyères ? Bourdonnez...

L'orchestre obéit ; il bourdonne il bourdonne à l'unisson et l'auditeur se sent transporté à la fois le pétilllement du feu de la Trilogie wagnérienne et les murmures de la forêt où rêve le vagabondage de Siegfried ; M. Saint-Saëns oublie le théoricien ; mais se rappelle au besoin le compositeur ; on peut constater que l'leit-motiv et les absoules certains motifs.

Le second acte sonne des glas ; on apporte encore un cadavre : le propre petit-fils de l'Ancrete, son bâton de vieillesse, Leandri, frappé d'une balle qui vomit le canon d'un des fusils du clan hostile. Voilà qui doit gêner les combinaisons de l'ermite ; qu'il chante, à présent, sur tous les tons : "Seigneur, Seigneur, toi qui donnes ton fils pour le salut des hommes !" Ce n'est pas le fils crucifié de Dieu que contemple Nunciatia ; c'est le corps inanimé de son petit-fils ; et tout son être jaille en un cri de haine et de mort ; le sang veut du sang ; il faut qu'on tue l'homme qui tue ; et la main qui le tuera sera la main de Vanina, petite-fille de l'Ancrete, sœur de la victime. En écoutant le choeur, Vanina frissonne ; elle frémit bien davantage quand Bursica, le porcher, lui murmure à l'oreille le nom du coupable : Tibaldo. Sachez que Tibaldo est le bien-aimé de Vanina, qui d'ailleurs n'est pas payée de retour, puisque le jeune soldat de Napoléon se promet à Margaritha.

Au troisième acte l'ermite Raphaël qui sait par cœur le drame de Shakespeare et se livre sur le Père Lavoisier, célèbre le mariage secret de son petit Roméo et de sa petite Juliette et médite la prudente retraite de son petit Roméo ; hélas ! cachée derrière un buisson fleuri, l'Ancrete guette sa proie ; et le vilain porcher, Bursica, le jolli bras de Vanina ; ce porcher se chargerait volontiers de la triste be-

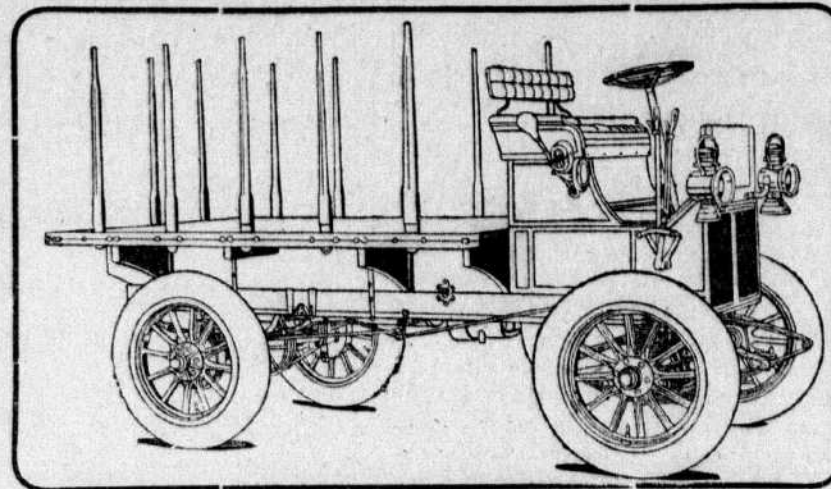
The Motor Import Co'y
OF CANADA LIMITED.
—AUTREFOIS—
The Wilson Bros Motor Co. Ltd



Voitures de promenade Thomas - Flyer, Hudson, Franklin et trucks Knox et Franklin Pneus M. et W. Knobby

Trucks à Moteur Knox

fabriqués par les plus anciens manufacturiers de véhicules commerciaux en Amérique. Pour charges lourdes et travail intense, les voitures Knox sont de beaucoup les meilleures. Elles transportent de 25 pour cent de plus et sont remarquables pour leur qualité durable, leur puissance et les économies qu'elles réalisent. Renseignements complets à ceux qui en font la demande.



Les Trucks Franklin à moteur refroidi par l'air, sont remarquables pour leur vitesse et l'économie qu'ils procurent. Les pneus sont garantis pour une distance de six à dix mille milles. Une épargne de plus de 50 pour cent sous ce rapport. Ceci n'est possible qu'avec la légèreté de poids, la solidité de construction et des ressorts elliptiques, et c'est sur ce principe qu'est construite la "Franklin". Elle vaut la peine d'être examinée. Demandez catalogue et renseignements.

Tél., Up. 2600.

EDIFICE DU FORUM

Raccordement Privé.

Si vous voulez vous former une opinion impartiale sur les hommes et sur les faits,

LISEZ

LE "DEVOIR"

¶ C'est le seul journal véritablement indépendant. Il ne subit l'influence d'aucune coterie politique ou financière. Il dénonce impitoyablement tous les vices de nos administrations fédérale, provinciale ou municipale, mais sait aussi rendre justice à qui de droit.

¶ Les articles qu'il publie sont signés des meilleurs plumes canadiennes et de collaborateurs de l'étranger.

LISEZ LE "DEVOIR"

et faites-le lire partout autour de vous.

sogne ; mais il juge qu'un domestique n'a pas qualité pour occire un patron :

Le maître a toujours droit à la balle du maître, Et je ne puis viser plus haut que moi.

On ne trouve, aujourd'hui, qu'à l'Opéra-Comique un pareil sentiment de la hiérarchie sociale.

La pauvre Vanina, meurtrière sans conviction, ne connaît pas son malheur : quel chant d'amour frappe ses oreilles ! L'écho des serments qu'échangent Tibaldo et Margaritha ! Tibaldo, son aimé, vient d'épouser sa sœur de lait ! Ironie du destin ! Rageusement, la jeune fille menace du fusil le couple ; mais non ; elle lui manque ; elle n'est pas de celles qui tuent ; alors, l'Ancrete lui arrache l'arme et, de ses faibles mains, tire ; mais l'Ancrete a les yeux fatigués et n'y voit plus trop bien : c'est Vanina qui tombe.

Evidemment, ce n'est pas gai ; ce n'est pas, non plus, bien nouveau. Pourtant, je le répète, l'ouvrage ne manque pas d'allure, puisqu'un maître y a mis sa marque ; ce n'est pas du Saint-Saëns de première qualité ; n'importe, c'est du Saint-Saëns ; on retrouve l'adresse, la science, l'impeccable facture de l'illustre compositeur, et cette lumineuse vigueur, ce je ne sais quoi de mesuré, d'ordonné, de classique, pour tout dire d'un mot.

L'interprétation est remarquable. M. Albens et M. Berly tiennent avec autorité les rôles de Raphaël et de Tibaldo. Nous devons à Mme Broly une aïeuse tragiquement sonore, à Mme Nicot-Vaucaelle une exquise Margaritha ; à côté de ces deux soprani d'élite, si vibrants et si clairs, le contralto, un peu froid, mais puissant, de Mme Charbonnel produit un bel effet.

On sait la perfection de l'orchestre conduit par M. Rubmann. Quant à la mise en scène elle a le galbe que donne M. Carré à tous les ouvrages qu'il monte.

EMILE DE SAINT-AUBAN.
(Le "Soleil" de Paris.)

Chambre de Commerce

Cet après-midi, à quatre heures de l'après-midi, la réunion du Conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, au local habituel, 76 rue St-Gabriel.

Mouvement des paquebots

ARRIVAGES

Paquebots	De
Potterdam	Rotterdam
La Gasconne	New-York
Venezia	New-York
Lusitania	New-York
Pomeranian	New-York
Duca degli	New-York
Abruzzi	New-York
Bosnia	New-York
Koenig Albert	New-York
Martha	New-York
Washington	New-York
Manchester	New-York
Engineer	Philadelphie

"L'Ame Solitaire"

PAR

ALBERT LOZEAU

L'un des plus grand succès de la littérature canadienne.

En vente chez Déom, rue Ste-Catherine, à 85 cents l'exemplaire.

Tempête dans l'Ouest d'Ontario

London, Ont., 15.—La partie ouest de la province d'Ontario a beaucoup souffert d'une tempête de neige qui a duré toute la journée d'hier. Les trains ont éprouvé des retards considérables et les lignes de téléphone et du télégraphe ont été endommagées sérieusement. A Blenheim des centaines d'arbres ont été brisés. A Brantford les usines en cours de construction de Ham et Noit furent entièrement démolies. Saint-Thomas, 15.—La tempête a complètement désorganisé le service des tramways et des lignes téléphoniques.

Des fils de télégraphe, tombés sur la voie ferrée, furent coupés par un train. Le chemin de fer Père Marquette est privé de son service télégraphique sur l'embranchement de London. La tempête a causé partout des dégâts considérables.

Il tombe à fond de cale

Saint-Jean, N.B., 15.—James Norris, matelot à bord du steamer Kan-wah, compagnie Furness, s'est grièvement blessé hier après-midi. Il gisait sur le pont et tomba à fond de cale, à une hauteur d'environ trente pieds. Norris, qui est âgé de 35 ans, et natif de Londres, a été transporté à l'hôpital. Il a le crâne fracturé. Son état est désespéré.

Sérieux incendie

Hensell, Ont., 15.—Presque toute la partie nord de la rue King a été incendiée hier matin vers les cinq heures. On dit que le feu a commencé dans le magasin de J. B. McArthur, mais on ne saurait le savoir au juste. L'élément destructeur, activé par le vent, s'est vite communiqué aux bâtiments environnants et a détruit les magasins de J. & J. McDougall, l'hôtel Commercial, les établissements de E. Fennie, R. J. Drysdale, T. W. Palmer et F. Manns.

La rue King, qui est la rue principale de la localité, présente aujourd'hui une grande scène de désolation. Les édifices au face de ceux qui ont été détruits, ont plus ou moins souffert des explosions de poudre et de cartouches des magasins de fer incendiés.

De toutes les bâtisses brûlées, l'hôtel seul était habité ; personne n'a péri dans les flammes.

On dit que les pertes qui sont considérables sont en grande partie couvertes par les assurances.

Aux Assises de Sherbrooke

Sherbrooke, 15.—Sam Guilmotte, de Lake Weeden, a comparu devant le juge Mulvena qui a renvoyé devant la cour d'assises sous prévention d'infraction et de tentative de meurtre. Guilmotte a fait feu, la semaine dernière, sur Brûte, qui le surprit en train de pénétrer dans son établissement de commerce.

CALENDRIER

JEUDI, LE 16 JANVIER 1911
Pleine lune.
Lever du soleil: 7 h. 01; coucher du soleil: 5 h. 25.
Lever de la lune: 9 h. 23; coucher de la lune: 8 h. 45.
(M.)

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est.
R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum: 35
Minimum: 25
Aujourd'hui minimum: 25
Maximum: 35
B. de MESLE, Gérant.

CE SOIR

COURS ET CONFÉRENCES:—
Université Laval: Conférence de Littérature Française, M. de Roure, Sujet: La Révolution et les lettres. Le salon de Mme Necker — Les idéologues chez Mme Roland et chez Mme de Staël — Les Époques de la Terreur; André Chénier: «La Jeune Captive».

St-Hubert, 128: Réunion de l'École Littéraire, à 8 heures.

FÊTES ET BANQUETS:—
Club Canadien: A 6 h. 30, banquet aux délégués Marchands détailliers du Canada.

DEMAIN

SEANCES ET REUNIONS:—
Assistance Publique: A 8 h., grand dîner au profit de l'Institution.
Arsenal du 65e Régiment: A 8 h., dîner de la succursale Brault No 290 des Artisans.

L'Archevêque Gauthier

SA GRANDEUR EST L'OBJET D'UNE DEMONSTRATION SYMPATHIQUE DE LA PART DU CLERGÉ ET DES LAÏQUES DE KINGSTON.

Kingston, 15. — L'Archevêque Gauthier, qui quitte aujourd'hui Kingston pour aller prendre à Ottawa le siège archiepiscopal, aura été pendant deux ans le chef spirituel de l'archidiocèse de Kingston. A été hier soir, dans cette dernière ville, l'objet d'une manifestation sympathique, tant de la part des laïques que de celle du clergé. La fête a eu lieu dans la cathédrale de Sainte-Marie. Le vicaire général Masson, de Prescott, a lu l'adresse au nom du clergé et a présenté à Sa Grandeur une croix pectorale en or enrichie d'améthystes, et une chaîne d'or. M. James Swift a lu l'adresse au nom des fidèles et a présenté de leur part à Sa Grandeur une bourse de \$2,000.

Sir A. P. Pelletier résignerait

LE JUGE EN CHEF DE LA COUR SUPREME, SIR FRS LANGE, LIER, SERAIT NOMME LIEUTENANT GOUVERNEUR.

On annonce de Québec que le lieutenant-gouverneur de la Province a envoyé sa démission au gouvernement fédéral à cause de son mauvais état de santé. La rumeur circule en ville ce matin que sir François Lange, juge en chef de la cour Supérieure de la province, remplacerait M. Pelletier à Spencer Wood. Cette rumeur n'est encore confirmée par aucune déclaration officielle.

Célèbre en un jour

M. Aolphe Trudeau, mécanicien au Palais de Justice est devenu célèbre en un jour, aussi facilement que vous et moi attrapons un rhume de cerveau. Telle est la déclaration que nous faisons ce matin un des agents chargés du service de surveillance à la cour de Police. «C'est par centaines, continue ce brave homme, que nous avons reçu des visiteurs venus des quatre coins de la ville pour se faire raconter les aventures de M. Trudeau. Celui-ci s'est prêté de bonne grâce aux mille questions qu'on ne cessait de lui poser». «Il a parlé de son père, un brave bûcheron qui vit sur le champ de bataille en 1812. Il narre avec force détails tous les incidents de la rébellion de 1837-38».

Dans tout le Palais de Justice on se m'arrache M. Trudeau qui n'en peut mais. Il raconte volontiers à ceux qui veulent l'écouter la prise de la Batterie et l'épisode de la défaite de Napoléon à Waterloo.

Un louste à voulu lui parler de Cambronne, mais M. Trudeau a trouvé cela plutôt de mauvais goût. M. Trudeau porte allègrement les 72 années que lui donne la «Patrie»; il paraît à peine âgé de 51 ans.

Solliciteur et caissier en prison

Le Lt. Gorman et le constable Baen ont arrêté hier soir dans la rue St-Paul, deux individus nommés Arthur Paquette et Louis Lépine au moment où ils sollicitaient la charité publique. Paquette sollicitant infirme faisait la queue et Lépine, en attendant, se faisait deux furets de la main. Les deux furent conduits à la prison.

DECES A MONTREAL

Paul, 6 m., ent. d'Arthur RENAUD, collecteur, Ave. Laval, 295; d'après, 7 a., ent. de Geo. GARRETT, barbière, rue Craig, 331; ent. de Simon, 9 m., ent. de Jos. LAPOINTE, imprimeur, Ave. Leclerc, 100; ent. de Roger, 3 a., ent. d'Arthur MENARD, épicer, r. Prince Arctur, 20; ent. de Emma Lanson, 94 a., femme de Jean BLAIN, épicer, r. Lafontaine, 1384; d'après, 10 a., ent. de Jean ROCHER, charretier, r. Workman, 402; d'après, 10 a., ent. de Jos. PERRAUD, charretier, Boul. St-Jacques, 2282; Jeanne, 1 m., ent. de Jos. LUDGER, AVOIE, menuisier, r. St-André, 2392; d'après, 10 a., ent. de Napoléon GUAY, marchand, r. Lusselle, 146; Charles, 4 m., ent. d'Adolphe LEBLANC, d'après, 10 a., ent. de Lucien, 1 a., ent. d'Honoré PÉPIN, menuisier, r. Maisonneuve, 462; d'après, 141; Lucien, 1 a., ent. de Thomas GALLAGHAN, r. McLeod, 55; Alfred, 6 m., ent. de J. F. FETTES, menuisier, r. St-André, 2405.

Imprimés à Vendre

On peut se procurer à l'administration du "DEVOIR" des baux et des affiches de toutes sortes.

LES ELECTIONS A L'AUTOMNE

La bataille dans Saint-Louis

Québec, 15. — On répète de plus en plus que M. Gouin fera ses élections à l'automne. Il croit qu'il a intérêt à ne pas attendre les apprêts de M. Laurier.

On ajoute qu'il y aura une bataille royale dans Saint-Louis, où les amis de M. Dandurand et de M. Gouin seraient disposés à faire chèrement payer à M. Langlois ses dernières attaques contre le sénateur et le premier ministre. Ils auraient déjà choisi leur candidat et lui auraient promis qu'il ne manquera pas de «munitions».

Il sera curieux de voir M. Langlois combattre par ceux-là mêmes qui ont assuré son entrée au Parlement.

MONSIEUR GAUTHIER ET LES CANADIENS-FRANÇAIS

Ottawa, 15. — Les membres du Comité exécutif de la société Saint-Jean Baptiste d'Ottawa se sont réunis hier soir dans le but de discuter l'attitude que devaient prendre les Canadiens-Français dans l'accueil qui doit être fait mardi prochain, à Monsieur Gauthier, lors de son intronisation.

Il a été à peu près décidé qu'aucune adresse française ne serait lue au nouvel archevêque, vu la présence, à la cérémonie d'intronisation de Mgr Fallon et Mgr Scollard. Les Canadiens-Français désirent ainsi protester contre les idées émises par ces deux évêques au sujet de l'enseignement du français dans leurs écoles respectives.

Monsieur Gauthier arrive à Ottawa ce soir, et il n'y aura aucune démonstration.

Il n'y aura aucune fonction officielle avant mardi prochain.

LE BILL DE MONTREAL

Québec, 15. — Le maire Guérin a donné hier soir, à la délégation civique et aux représentants des journaux de Montréal un dîner au Château Frontenac.

Au café, le maire a commenté en français les coupures faites le matin au bill de Montréal par le comité de législation privée. L'honorable M. Kaine, honorable M. Pérodeau, l'honorable M. Lanctôt, l'honorable M. Smith, M. Wanklyn et M. L. Lapointe ont parlé.

M. Wanklyn parlant en français a admis que le projet de redistribution des quartiers était prématuré. Pour lui la partie la plus importante des amendements est celle qui demande la taxe pour améliorations locales. C'est maintenant à même les emprunts, système d'ailleurs efficace, puisque certains quartiers sont obligés d'attendre des années avant d'avoir les améliorations désirées. Le système que l'on propose de lui substituer donnerait des améliorations immédiates un, par tout.

L'honorable M. Rolland a suggéré à la ville de refondre complètement sa charte.

Le comité de législation privée reprenant ce matin l'étude du bill de Montréal a ratifié le contrat passé entre Montréal et Verdun accordant à celui-ci \$45,000 par année pour la propriété de l'aqueduc. Approuvés aussi les amendements exemptant le maire, les contrôleurs et les échevins de servir comme jurés, donnant le droit de vote aux compagnies à fond social, établisant un bureau d'information pour les élections civiques dans chaque quartier, donnant à la ville le pouvoir de réglementer les excavations et l'érection des poteaux, et la construction de certains édifices sur certaines rues, le droit de tenir les propriétaires responsables de la condition sanitaire de leurs maisons, la construction des hôpitaux.

Une proposition de M. Geoffroy abolissant la qualification foncière pour les candidats municipaux a été adoptée, de même que la proposition de l'échevin Tétrault à l'effet de réduire à un, pour chaque candidat, le nombre des comités électoraux.

La clause concernant les cochers et les automobiles a été amendée de façon à défendre à la ville l'émission des licences pour les autos. La clause obligeant tous les cochers à se munir de taximètre a été adoptée après une vive discussion; malgré l'opposition de la Montreal Water Power Co. et la Montreal Street, la clause exigeant un dépôt pour couvrir les frais des excavations a été adoptée. La clause prohibant la vente des armes à feu autrement que sur autorisation du chef de police a été modifiée de façon à permettre la vente sur autorisation du maire de Montréal ou du maire de la municipalité de l'acheteur. La taxe sur les théâtres de vues animées a été réduite à \$500 pour les salles de moins de 1000 places, enfin la clause autorisant la révocation des licences dans l'intérêt de la morale, pratiquement abandonnée par l'échevin Lapointe a été retranchée.

Les paroles de Clark en Angleterre

La presse impériale anglaise est profondément émue de la déclaration du futur orateur américain

Londres, 15. — La déclaration de M. Champ Clark, au Congrès américain, que la ratification du traité était un pas vers l'annexion du Canada par les États-Unis, a causé une grande agitation dans les milieux politiques.

Tous les journaux relatent le fait en l'accompagnant de commentaires très sévères.

Les conservateurs attaquent violemment sur un ton excessivement «Américain».

Les organes du parti qui supportent la réciprocité, reprochent à M. Clark, son indiscrétion.

La «Western Gazette» qui est à la tête du mouvement, disait ce matin: «Clark est singulièrement innocent si, déclarant la ratification du traité, il s'imaginait avancer l'affaire en sortant d'aussi graves déclarations à un moment pareil».

Il est certain que ce discours fera réfléchir le Canada, avant qu'il conclue définitivement.

Le «Globe» dit que, si le compte rendu est exact, il indique que les Américains envisagent sérieusement la question de l'annexion.

La «Fall Mail Gazette» déclare que les anglais ne doivent pas plus longtemps se faire d'illusion.

La préférence signifie «Union et Cohésion» et la réciprocité est un grand pas dans cette voie.

Le «Morning Post» fait un appel au peuple. «Sauvons l'Empire», dit-il, car avant longtemps, les États-Unis ne déguiseront plus leurs visées sur le Canada.

Les autres journaux signalent les paroles de Clark dans leurs colonnes de nouvelles, mais ils attendent calmement d'être revenus de leur émotion, avant que de faire des commentaires en page de rédaction.

Convention annuelle des Marchands - Détailliers

Ceux-ci se réunissent ce matin, au bureau provincial. M. J. O. Gareau fait une courte causerie. — Formation des comités

Ce matin, au bureau de l'Association des Marchands détailliers, 80 rue St-Denis, avait lieu la première séance de la septième convention annuelle provinciale.

Des délégués d'un peu partout dans la province de Québec avaient répondu à l'appel. Il y en avait également quelques-uns de la province d'Ontario.

Le but principal de l'Association est de sauvegarder les intérêts de tous les marchands détailliers, faisant affaires dans la Puissance du Canada, quelle que soit la ligne de commerce à laquelle ils appartiennent.

La séance de ce matin a consisté dans l'enregistrement des délégués, la formation des comités et la réception des résolutions.

Parmi les délégués inscrits, nous avons remarqué: MM. P. Beaudin, Theford Mines; P. J. Côté, Québec; L. F. Falardeau, Québec; Joseph Viel, Rivière du Loup; J. D. O. Picard, Québec; O. Lemire, Montréal; J. G. Watson, Montréal; Arthur Lévesque, Montréal; J. A. Labonté, Montréal; J. O. Gareau, Montréal; J. D. Boileau, Montréal; Jean Simon, Longueuil; F. X. Demers, Sainte-Anne de Bellevue; H. Lambert, L'Assomption; H. Brisbois, Saint-Martin; A. P. Vincent, Lachine; J. Proulx, Rivière du Loup; Eug. Michaud, Isle Verte; Henri Delabarre, Saint-Ours; J. O. Marnard, Farnham; G. Verreille, Montréal; O. B. Séguin, Charlemagne; J. E. Deslauriers, Montréal; L. F. Falardeau, J. Charland, et J. Plamondon, Québec; Jos. Roy, Sainte-Anne de la Pocatière; S. Côté, Buckingham; A. A. Avard, Beauce Junction; J. A. Beaudoin, East Angus; Albert Messier, M. Thibaut, Montréal; A. Paquette, Ville Saint-Jacques; S. Ménard, Cascade Point; J. W. Lévesque, Vaudreuil; W. E. Rancourt, L'Assomption; A. B. Bessonneau, Les Cèdres; O. Fournier, Montréal. Les officiers exécutifs provinciaux, qui

Les officiers exécutifs provinciaux, qui

Les affaires avant la politique

Gadsden, Ala., 15. — Cecil Grenfell, le banquier de Londres, qui a été élu récemment président du Bureau de direction de la «Southern Steel and Iron Company», a démissionné comme député et viendra aux États-Unis surveiller les intérêts de sa compagnie.

Les revenus de Hull

Ottawa, 15. — A une réunion du conseil de ville de Hull qui a eu lieu hier, on a préparé les estimations de l'année. D'après le rapport de la commission des finances, les revenus de la ville l'an dernier, ont été de \$77,000.

Pêcheurs noyés

Seattle, Washington, 15. — La golette de pêche «W 1832» a été recueillie hier la quille en l'air dans l'anse Admiralty, côte ouest de l'île Whitty. Trois hommes et une femme qui furent surpris dans la frêle embarcation par la tempête, se sont noyés.

Les toits dangereux

Depuis samedi dernier, plus de cent actions ont été prises en Cour du Recorder contre des propriétaires qui négligent d'enlever la glace de leurs toits. Ces actions prises par la police seront plaidées ces jours-ci.

Bagarre d'Italiens

Hier soir une bagarre entre italiens a eu lieu sur la rue Saint-Jacques dans l'ouest.

L'arrivée de la police, on trouva deux victimes sérieusement blessées de coups de couteau. Ce sont Sebastiano Graeco et Michelo Veronzo. Ils ont été transportés à l'hôpital Général et la police recherche les assaillants.

La neige coûte cher

L'enlèvement des neiges durant la semaine, se terminant le 12 février, a coûté dans les rues où passe le tramway la somme de \$47,776.20, payable moitié par la ville, moitié par la Compagnie, et le nettoyage des trottoirs a coûté \$16,000. Durant la même semaine l'an dernier, la ville avait payé pour l'enlèvement des neiges, \$16,116. la semaine du 28 janvier, 1909, \$17,195.

Encore une découverte

Au cours des travaux d'excavations de routes souterraines du Palais de Justice, les ouvriers ont trouvé un vieux «shelling» à l'effigie de George III.

Cette pièce de monnaie a été remise au Sheriff Lemieux, qui se propose d'en faire cadeau au Château Ramsay.

Le Dr Grenier

Le Dr Moise-Pierre Grenier est décédé cette nuit à Drummondville. Il n'était âgé que de trente ans et laisse une veuve et trois petits enfants.

Un premier service aura lieu demain à Drummondville, à dix heures et demie, et un second à Saint-Maurice, lieu de la sépulture, vendredi à neuf heures, prions la famille Grenier d'accepter l'expression de nos plus sincères condoléances.

La fièvre de l'annexion

Le commissaire Lachapelle, parlant ce matin du renvoi devant la commission des bills privés de l'article du bill de la Ville de Montréal démissionnant plus clairement la terre en culture, disait: «On a été saisi l'année dernière d'une véritable fièvre d'annexion. On voulait à tout prix annexer les municipalités environnantes, à n'importe quelles conditions. Il vaudrait mieux, à l'avenir, a ajouté le Dr Lachapelle, prendre son temps et examiner les obligations que la Ville s'impose. Car il y a des annexions qui seraient avantageuses pour la ville et pour les municipalités, mais encore faudrait-il les faire sérieusement, sans précipitation».

Les wagons-lits

Ottawa, 15. — C'est aujourd'hui que les taux recommandés par la commission des chemins de fer entrent en vigueur pour la location des places dans les wagons-lits. A l'est de Calgary, les taux seront de six mille par mille et à l'ouest, de huit mille. Ce taux est donné pour les lits inférieurs. Les lits supérieurs seront loués à raison de quatre-vingts pour cent du prix des premiers. Le prix minimum de location toutefois, sera de \$1.50. Les cabines seront louées à trois fois et demie le prix des lits inférieurs.

Assaillie dans sa maison

Un nommé Martin Prendergast, demeurant au No 52 de la rue Farn, était assailli ce matin par une dame Gottman de l'avoie assaillie elle aussi samedi soir. Prendergast était, accompagné de deux autres individus.

L'accusé a plaidé non culpabilité et l'enquête a été remise au 22 courant.

Toujours les oeufs!

La Ville a obtenu ce matin, en cour de Pratique, la permission de prendre quatre échantillons de ces fameux oeufs chinois attelés sous saïta à l'entrepreneur Gould, afin de procéder à une deuxième analyse.

La prohibition

Augusta, Me., 15. — Le sénat du Maine a décidé hier par un vote de 23 à 7 de soumettre de nouveau au peuple, l'amendement à la constitution prohibant la fabrication et la vente des liqueurs alcooliques.

Au Parlement de Russie

Saint-Petersbourg, 15. — Le projet de loi du ministre à l'effet de remplacer les agents financiers russes, à l'exception de l'agent de Paris, par des représentants commerciaux, sera présenté à la Douma ces jours-ci.

Le Pape souffre de l'influenza

Rome, 15. — Toutes les audiences sont suspendues au Vatican, car le Pape souffre d'influenza.

L'attaque n'est pas sérieuse, mais Sa Sainteté doit garder la chambre.

UN CAS DE DROIT INTERNATIONAL

La Haye, 15. — Le tribunal permanent d'arbitrage a siégé hier pour étudier le cas d'un étudiant hindou, nommé Savarkar, au sujet duquel se dispute la France et l'Angleterre. Une intéressante question internationale de droit de refuge est en jeu. L'on a posé hier les préliminaires de la cause et le tribunal se réunira de nouveau jeudi pour entendre l'argumentation des parties en cause.

Savarkar, débarqué à Londres le 13 mars dernier, était arrêté sous l'accusation de sédition et l'ordre fut donné de le renvoyer aux Indes pour y subir son procès.

Dans le port de Marseille, l'étudiant réussit à s'échapper et fut repris par la police française. Savarkar demanda à être traduit devant un magistrat, mais il fut remis à des détectives anglais qui le renvoyèrent à Bombay pour subir son procès. Les socialistes mirent en doute la légalité de remettre un prisonnier politique entre les mains de la justice anglaise, quand il avait fait appel au droit de refuge d'une autre nation.

Les deux puissances échangeaient plusieurs notes diplomatiques à ce sujet et finalement décidèrent de soumettre le cas au tribunal de La Haye.

La question est maintenant de savoir si l'étudiant doit être remis aux autorités françaises par le gouvernement anglais.

Le président du tribunal fit un discours d'ouverture, où il félicita les deux nations de donner l'exemple de la conciliation aux autres peuples, en soumettant leur différend au tribunal de la paix internationale.

Après son retour aux Indes, Savarkar a été condamné deux fois à la déportation pour la vie. Il avait, parait-il, conspiré pour renverser le pouvoir anglais aux Indes et avait été complice dans le meurtre du magistrat T. Jackson, le 21 décembre 1909.

La première offense sera probablement considérée comme offense politique pour laquelle le gouvernement français refuserait l'extradition; mais on croit que la deuxième accusation permettra l'extradition de l'étudiant. En conséquence si la décision de La Haye est contraire à l'Angleterre, il ne semblerait pas qu'elle affecte le sort des pays de l'Inde.

IGNORANCE COUPABLE OU ETROITESSE D'ESPRIT

Un commis d'une banque d'Ottawa refuse de payer un chèque fait en français. — Graves conséquences de sa bêtise

Ottawa, 15. — Les Canadiens-français de la basse-ville, critiquent fort, en ce moment, l'attitude d'une certaine banque anglaise, qui fait affaire dans cette partie de la ville. Voici du reste une petite histoire vraie à ce sujet: Un brave citoyen de la rue St-Patrice se voyant dans un état de santé précaire, et voyant sa fin dernière approcher, a jugé à propos de retirer de la banque le montant de ses petites économies, soit \$875. Il prépara un chèque qui signait régulièrement, puis le donna à sa femme qui va à la banque afin de toucher le pécule. Ici, on ne comprenait pas le français, et on refusa d'accepter le chèque. La femme retourna chez elle, décidée à envoyer une personne capable de parler l'anglais.

Le lendemain, le malade passait de vie à trépas.

La malheureuse veuve est retournée hier à la banque en compagnie d'une amie parlant l'anglais, et on a informé celle-ci, que l'argent ne serait payé qu'après les formalités légales nécessaires. Ceci comprend dans les circonstances, un déboursé d'une cinquantaine de dollars.

On comprend facilement qu'il est très déplorable que cette veuve soit dans l'obligation de payer cinquante dollars tout simplement à cause de l'ignorance d'hommes d'affaires de la banque anglaise. La chose paraît des plus injustes à la population française de la capitale, et elle est indignée au suprême degré.

MATIERES EXPLOSIVES

Un rapport détaillé sur la préparation, la conservation et l'emploi de ces matières est fourni au gouvernement

Ottawa, 15. — Le capitaine Arthur Desborough, a publié son rapport sur la visite qu'il a faite l'été dernier des usines canadiennes, où se préparent les matières explosives. Le rapport contient une forte critique des méthodes de préparation, d'emmagasinement, de transport et d'usage des poudres. Le document, qui contient une foule de détails, a été imprimé par le gouvernement.

La plupart des usines, dit le rapport, sont mal aménagées et contiennent trop de matières explosives par suite d'un développement trop brusque des affaires. Elles sont aussi trop près des habitations.

Le capitaine Desborough préconise qu'elles soient mieux aménagées, et qu'elles contiennent moins de matières explosives, ne sont pas toujours observées. «Il est pratiquement certain que probablement le transport de ces matières en petites quantités se fait sur les trains de voyageurs».

UNE VERITABLE EPIDEMIE DE TYPHOIDE A OTTAWA

Le nombre des malades augmente. — Cinq cas de petite vérole

Ottawa, 15. — Le nombre des malades atteints de la typhoïde s'élève à 564 hier soir, soit une augmentation de 20 sur la journée précédente.

Les médecins expliquent la situation par le fait que le germe de la typhoïde prend habituellement quatre semaines avant de se déclarer.

L'on craint que la petite vérole fasse son apparition et des mesures sont prises pour combattre ce terrible fléau; on recommande à tous, la vaccination

immédiate. Il y a présentement cinq cas de la petite vérole dans la Capitale.

D'après l'analyse de l'eau traitée à l'hypochlorite de chaux, on semble constater que ce traitement ne détruit pas le bacille de la fièvre typhoïde, car on a découvert ce bacille dans l'eau qui contenait de l'hypochlorite de chaux.

Les médecins sont tous très occupés, les grandes-malades ont plus de travail qu'elles ne peuvent en faire.

IMPORTANT

Un grand nombre de nos amis se plaignent qu'ils ne peuvent, après six heures le soir, se procurer le "Devoir" chez leurs dépositaires. Nous avons nous-mêmes constaté ce fait et nous voulons faire tout en notre pouvoir pour satisfaire le public sans cesse grandissant des lecteurs de notre journal.

Ceux donc qui veulent être assurés de se procurer le "Devoir" tous les jours, voudront bien remplir la formule ci-contre et l'envoyer à l'administration du "Devoir", 71a Rue Saint-Jacques.

Nous leur dirons où se trouve le dépôt le plus rapproché et nous enverrons en même temps une copie de plus à cet endroit, avec un avertissement qu'à partir de cette date, ils prendront le "Devoir" régulièrement.

Je désire acheter le "DEVOIR",

pour

Mentionner ici si c'est pour un mois, deux mois ou plus

scrire bien lisiblement

Adresse

Je

scrire bien lisiblement

scrire bien lisiblement

scrire bien lisiblement

La "Great-West Life"

Cette compagnie a tenu son assemblée annuelle le 7 courant. Les affaires totales en cours sont de \$86,925,127, une augmentation de \$10,931,411 en 1910.

Le chiffre des affaires nouvelles et payées en 1910 est de \$13,177,021, faites exclusivement au Canada à l'exception de \$250,470.

L'actif total est maintenant de \$8,449,910, le surplus y compris le capital est de \$1,801,777.

Un rapport annuel sera envoyé prochainement à tous les assurés de cette province.

Un vol de \$500,000

Atlanta, Georgie, 15. — Des agents de sûreté font, en ce moment une enquête très serrée, à propos de la disparition de deux sacs de maille contenant des valeurs pour \$500,000, disparus depuis près d'un mois.

Les sacs furent volés au moment où on les jetait à un train de l'Atlanta Birmingham & Atlantic Railroad, à Thalmanga, où ils devaient être mis à bord d'un transatlantique.

BOURSE DE MONTREAL

M. L. G. Beaudin & Co, courtiers, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs p.m.

STOCKS Vend Ach. STOCKS Vend Ach.

Am. Astor	11	101	Laurel-Park	238	201
Am. Tel. Co.	1424	1424	Mack	94	92
B.C. P.			McKee	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.			Merrill	77	60
Ch. P.					